



BNP PARIBAS EASY FR

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Compartiment 1: BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Compartiment 2: BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Compartiment 3: BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

RCS PARIS 797 774 783

Sommaire

Rapport consolidé du Master Fund

Annexe

Certification

Comptes annuels

Bilan actif.....	11
Bilan passif.....	12
Hors-bilan.....	13
Compte de résultat.....	15

Compartiment 1: BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Rapport de gestion

Conseil d'administration.....	16
Orientation des placements.....	17
Politique d'investissement.....	24

Comptes annuels

Bilan actif.....	36
Bilan passif.....	37
Hors-bilan.....	38
Compte de résultat.....	40

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	41
Evolution de l'actif net.....	44
Complément d'information 1.....	45
Complément d'information 2.....	46
Ventilation par nature des créances et dettes.....	47
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	48
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	49
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	50
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	51
Affectation des résultats.....	52
Résultat et autres éléments.....	60
Inventaire.....	64
Résolutions.....	68

Compartiment 2: BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Rapport de gestion

Conseil d'administration.....	71
Orientation des placements.....	72
Politique d'investissement.....	78

Comptes annuels

Bilan actif.....	90
Bilan passif.....	91

Hors-bilan.....	92
Compte de résultat.....	93

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	94
Evolution de l'actif net.....	97
Complément d'information 1.....	98
Complément d'information 2.....	99
Ventilation par nature des créances et dettes.....	100
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	101
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	102
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	103
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	104
Affectation des résultats.....	105
Résultat et autres éléments.....	109
Inventaire.....	111
Résolutions.....	114

Compartiment 3: BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Rapport de gestion

Conseil d'administration.....	117
Orientation des placements.....	118
Politique d'investissement.....	125

Comptes annuels

Bilan actif.....	134
Bilan passif.....	135
Hors-bilan.....	136
Compte de résultat.....	137

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	138
Evolution de l'actif net.....	141
Complément d'information 1.....	142
Complément d'information 2.....	143
Ventilation par nature des créances et dettes.....	144
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	145
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	146
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	147
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	148
Affectation des résultats.....	149
Résultat et autres éléments.....	153
Inventaire.....	155
Résolutions.....	157

ANNEXE

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

Les règles et méthodes comptables sont décrites dans l'annexe de chaque compartiment.

La devise dans laquelle sont agrégés les documents de synthèse des compartiments de la SICAV est l'Euro.

La SICAV BNP PARIBAS EASY FR comprend trois compartiments :

- BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF
- BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF
- BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Méthode d'agrégation des comptes : les comptes sont établis sans qu'aucun traitement n'ait été opéré. Il n'existe aucune participation entre les compartiments.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant



BNP PARIBAS EASY FR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

BNP PARIBAS EASY FR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A
CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
14, rue Bergère
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments BNP PARIBAS EASY FR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe exposé dans les règles et méthodes comptables, portant sur les Créances de retenues à la sources comptabilisées par le compartiment BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF comptabilisée. Cette note expose notamment qu'au 29/12/2023, la créance comptabilisée et à recouvrer sur les retenues à la source représente un montant approximatif de 2.88 millions d'euros pour le compartiment et qu'il existe un aléa local sur le montant effectif et définitif du remboursement qui pourra être perçu en définitive.

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de cette SICAV concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de la SICAV et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

BNP PARIBAS EASY FR

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de la SICAV. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de la SICAV.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par la SICAV entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments BNP PARIBAS EASY FR par la société de gestion en date du 02/10/2013.

Au 29 décembre 2023, notre cabinet était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 10^{ème} année depuis que les titres de la SICAV ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.03 12:11:25 +0200



Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 31/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5,770,028,427.71	4,771,034,418.49
Actions et valeurs assimilées	5,423,754,432.58	4,724,952,690.84
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5,423,754,432.58	4,724,952,690.84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	291,916,584.00	22,259,096.58
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	291,916,584.00	22,259,096.58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	54,357,411.13	23,822,631.07
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0.02	0.02
Autres opérations	54,357,411.11	23,822,631.05
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres Actifs : Token	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	345,506,146.88	719,320,155.48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	345,506,146.88	719,320,155.48
Comptes financiers	129,489,864.44	87,631,738.01
Liquidités	129,489,864.44	87,631,738.01
TOTAL DE L'ACTIF	6,245,024,439.03	5,577,986,311.98

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	5,252,857,998.14	4,732,284,524.32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	75,029,818.80	98,007,464.11
Report à nouveau (a)	20,409,561.00	15,758,973.18
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	243,197,112.89	11,538,119.95
Résultat de l'exercice (a,b)	253,200,944.49	213,709,841.21
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	5,844,695,435.32	5,071,298,922.77
Instruments financiers	326,259,118.49	390,453,324.32
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	326,259,118.49	390,453,324.32
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21,092.66	-
Autres opérations	326,238,025.83	390,453,324.32
Dettes	74,069,885.22	24,166,066.97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	74,069,885.22	24,166,066.97
Comptes financiers	-	92,067,997.92
Concours bancaires courants	-	92,067,997.92
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	6,245,024,439.03	5,577,986,311.98

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS101	199,999,917.93	-
achat EQS103	110,000,028.00	-
achat EQS162	-	364,431,922.92
achat EQS249	-	623,050,969.76
achat EQS272	-	639,104,356.89
achat EQS277	-	653,077,504.50
achat EQS283	-	431,612,632.35
achat EQS284	-	685,985,658.56
achat EQS298	386,620,117.64	-
achat EQS303	649,999,989.43	-
achat EQS306	619,767,986.34	-
achat EQS316	623,050,969.76	-
achat EQS318	639,104,356.89	-
achat EQS321	723,619,085.95	-
achat EQS326	249,999,977.74	-
achat EQS58	165,000,000.08	165,000,000.08
achat EQS58	-	-
achat EQS90	-	199,162,268.70
achat EQS94	-	189,909,986.47
achat EQS97	-	100,072,244.68
achat EQS98	219,999,918.92	-
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 15/03/2024	3,270,960.00	-
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	-	4,655,550.00
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 15/03/2024	17,889,829.37	-
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	-	49,381,728.75
achat STOXX 600(SXXP) 15/03/2024	6,477,300.00	-
achat STOXX 600(SXXP) 17/03/2023	-	7,230,905.00
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS100	272,156,580.75	-

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 31/12/2022
achat EQS273	-	624,639,078.93
achat EQS275	-	445,046,299.84
achat EQS278	-	553,954,129.27
achat EQS280	-	394,760,134.01
achat EQS281	438,576,441.49	372,229,228.43
achat EQS281	-	-
achat EQS285	591,338,115.42	457,820,514.75
achat EQS285	-	-
achat EQS286	875,977,643.43	735,510,595.67
achat EQS286	-	-
achat EQS287	588,498,557.00	375,288,334.14
achat EQS287	-	-
achat EQS294	-	306,485,388.30
achat EQS295	-	155,863,496.32
achat EQS299	413,527,305.06	-
achat EQS307	488,254,129.57	-
achat EQS319	480,978,442.30	-
achat EQS320	607,309,974.71	-
achat EQS324	266,056,840.60	-
achat EQS325	437,605,353.52	-
achat EQS95	-	346,169,432.70
achat EQS96	-	384,868,331.91
achat EQS99	498,384,348.80	-
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	189,806,957.51	195,974,406.38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	66,972,764.16	11,313,142.07
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11,646,716.05	910.52
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	2,247,431.32	1,229,214.29
TOTAL I	270,673,869.04	208,517,673.26
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-12,646,407.87	-5,023,981.50
Charges sur dettes financières	-1,179,504.69	-1,661,843.79
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-13,825,912.56	-6,685,825.29
Résultat sur opérations financières (I + II)	256,847,956.48	201,831,847.97
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8,363,045.99	-7,782,623.71
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	248,484,910.49	194,049,224.26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4,716,034.00	19,660,616.95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	253,200,944.49	213,709,841.21

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Exercice 2023)



PRESIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR

Monsieur Laurent GAUDE

DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR

Madame Diane TERVER-AGAZZOTTI

ADMINISTRATEURS

Monsieur Grégory GUERRAND

Madame Marie-Sophie PASTANT

Monsieur Xavier BRIANT

Madame Cécile DU MERLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF (ci-après le « Compartiment ») a pour objectif de répliquer la performance de l'indice S&P 500® (Net Total Return), quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse, avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement.

Le Compartiment étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les cinquante-deux (52) dernières semaines.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le S&P 500® (Net Total Return) (calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg : SPTR500N), publié en USD par Standard & Poor's. L'indice S&P 500® est un indice composé d'actions des 500 plus grandes sociétés américaines.

Les valeurs sélectionnées représentent les plus grosses capitalisations boursières couvrant approximativement 75% des actions des sociétés américaines.

L'indice a été créé par S&P en 1957 et réinvestit les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive de l'indice ainsi que la publication de ses valeurs est disponible sur le site internet <http://www.standardandpoors.com/>. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indice est inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

Standard & Poor's est l'administrateur de l'indice.

Par ailleurs, en application de ce même règlement, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

• Publication de l'indice :

Standard & Poor's est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'indice S&P 500® (Net Total Return).

Le niveau de clôture de l'indice S&P 500® (Net Total Return) est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres le constituant. L'indice S&P 500® (Net Total Return) est également calculé en temps réel chaque jour ouvré de sa bourse de cotation.

L'indice S&P 500® (Net Total Return) est publié en temps réel via Reuters et Bloomberg :

Reuters : SPXNTR

Bloomberg : SPTR500N Index

Avertissement de Standard & Poor's :

« S&P 500® » est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, une division de S&P Global, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI ») dont l'utilisation est concédée par licence à BNP Paribas Asset Management France.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Standard & Poor's® et S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC, une division de S&P Global (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») ; celles-ci font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de BNP Paribas Asset Management France. Un indice n'est pas une source directe d'investissement. BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF n'est pas parrainé, avalisé, vendu ou promu par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives (collectivement désignés par « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne font de déclaration ni n'émettent de garantie, expresse ou implicite, envers les propriétaires du BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF ou tout membre du public recommandant d'investir dans des titres en général ou dans BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF en particulier ou concernant les capacités de S&P 500® à suivre la performance globale du marché.

La performance antérieure d'un indice ne vaut pas garantie ni n'est une indication des résultats à venir. La seule relation qui lie S&P Dow Jones Indices à BNP Paribas Asset Management France concernant S&P 500® se rapporte à l'octroi de licence de l'Indice, de certaines marques de commerce, marques de service et/ou noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices. S&P 500® est déterminé, défini et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de BNP Paribas Asset Management France ou du BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF.

S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation de prendre en considération les besoins de BNP Paribas Asset Management France ou des propriétaires du BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF au moment de déterminer, définir ou de calculer S&P 500®. S&P Dow Jones Indices ne sont responsables et n'ont pris part à la détermination des prix, et du montant du BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF ou du calendrier d'émission ou de vente du BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF ou de la détermination ou du calcul de l'équation par laquelle BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF doit être converti en numéraire, racheté ou remboursé, le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation ou responsabilité concernant la gestion, la commercialisation ou la négociation de BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF. Il n'est délivré aucune garantie que les produits d'investissement reposant sur S&P 500® suivront avec exactitude la performance de l'indice ou qu'ils généreront un retour positif sur investissement. S&P Dow Jones Indices LLC n'agit pas en tant que conseiller en investissement financier ou conseiller fiscal. Vous devez consulter un conseiller fiscal aux fins d'évaluer l'impact que tout titre libre d'impôt pourrait avoir sur les portefeuilles ainsi que les répercussions fiscales liées à toute décision en matière d'investissement. L'inclusion d'un titre dans un indice n'a pas valeur de recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, vendre ou détenir tel titre, ni ne vaut comme conseil en matière de placements.

NI S&P DOW JONES INDICES NI LE CONCÉDANT DE LICENCE TIERS NE GARANTISSENT LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUN ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE S&P 500® OU DE TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE COMMUNICATION SOUS FORME ÉCRITE OU ORALE (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES. S&P DOW JONES INDICES SERONT TENUS FRANCS DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU RETARD DANS LE CADRE DES PRÉSENTES. S&P DOW JONES INDICES N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT DE MANIÈRE EXPRESSE TOUTES GARANTIES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À TOUTE FIN OU UTILISATION PARTICULIÈRE OU QUANT AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE, LES PROPRIÉTAIRES DU BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF, OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN LIEN AVEC L'UTILISATION DE S&P 500® OU CONCERNANT TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS S&P DOW JONES INDICES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT INDIRECT, PARTICULIER, ACCESSOIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES PERTES DE PROFIT, LES PERTES COMMERCIALES, LE TEMPS PERDU OU LES PERTES DE CLIENTÈLE, MÊME DANS LE CAS OÙ CES DERNIERS AURAIENT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEL OU EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES SONT LES SEULS TIERS BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DE TOUT ACCORD OU ENTENTE CONCLU(E) ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Pour atteindre l'objectif de gestion d'offrir aux investisseurs l'exposition à l'indice S&P 500® (Net Total Return), le Compartiment mettra en œuvre des techniques de réplification synthétique de l'indice S&P 500® (Net Total Return). Ces techniques permettent d'échanger les gains découlant des actifs du Compartiment, par utilisation d'instruments financiers à terme de gré à gré (swaps...) contre une indexation à l'indicateur de référence.

Ainsi, les caractéristiques de risque de marché du portefeuille sont similaires à celles de l'indicateur de référence.

La société de gestion peut, conformément à la réglementation en vigueur, remplacer l'indice S&P 500, en cas d'événements significatifs affectant le fonctionnement de l'indice (cessation de publication, disparition de l'indice) ou dans le cas où les conditions de sa réplification ne seraient plus optimales en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Ce Compartiment ne relève ni de l'article 8 (OPC promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales) ni de l'article 9 (OPC investissant dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental) du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Afin d'atteindre son objectif de gestion et de maintenir un écart de suivi faible par rapport à son indicateur de référence, le processus d'investissement ne prendra pas en compte les risques de durabilité, ni les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'indicateur de référence retenu n'intègre pas de critères de durabilité.

Le risque de durabilité est défini comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du Compartiment.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

• Actions :

Le Compartiment est éligible au Plan d'Epargne en actions « PEA » et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le Compartiment investit dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande et éventuellement moyenne capitalisation, émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens et dont la performance est destinée à être échangée contre une indexation à l'indicateur de référence.

Le Compartiment peut investir en actions dans le cadre des ratios dérogatoires des OPCVM indiciels, soit jusqu'à 20% de son actif net en actions d'une même entité émettrice, dans le respect des conditions détaillées à l'article R214-22 §1 du code monétaire et financier. Lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, notamment lorsque certaines valeurs sont dominantes, cette limite de 20% peut être portée à 35% pour une seule entité émettrice.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Pour la gestion de sa trésorerie et/ou en fonction des conditions de marché, le Compartiment peut investir en instruments du marché monétaire (Bons du Trésor Français, titres négociables à court terme) ou en titres de créance négociables.

Ces instruments bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale A-3 (Standard & Poor's) ou P-3 (Moody's) ou à défaut d'une notation « long term investment grade » ou d'une notation interne à la société de gestion qui répond à des critères équivalents.

Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette.

Les obligations ou titres de créances négociables ou complexes étrangers sont libellés dans une des devises des États membres de l'OCDE.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

• Parts ou actions d'organismes de placement collectif :

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger;
- des FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

• Instruments dérivés :

Le Compartiment peut utiliser des instruments négociés sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers conformément à la réglementation, tels que des futures et des options. Le Compartiment peut également conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) pour réaliser son objectif de gestion et en couverture le cas échéant.

Les instruments financiers à terme utilisés permettant au Compartiment de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion sont :

- des options de gré à gré ;
- des contrats d'échange de flux financiers : swap de performance portant sur l'indicateur de référence, equity swap ;
- des contrats à terme de couverture de change, swap de change.

Dans le cas où le Compartiment met en œuvre des techniques de réplique synthétique, il a recours à des contrats d'échange de flux financiers afin de réaliser son objectif de gestion. Le Compartiment peut donc conclure notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de l'indice S&P 500® (Net Total Return).

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 115% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 115% de l'actif net,
- à des fins de couverture du risque de change pour certaines catégories d'action est égal à 115% de l'actif net.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 100% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 100% de l'actif net,
- à des fins de couverture du risque de change pour certaines catégories d'action est égale à 100% de l'actif net.

Ces instruments financiers peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « best execution » parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces contreparties peuvent être des sociétés liées à la société de gestion.

Le calcul du risque global du Compartiment se fait selon la méthode de calcul de l'engagement.

• Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement. Les éventuels bons de souscription détenus en portefeuille le sont uniquement à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

• Dépôts :

Le Compartiment peut procéder à des opérations de dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

• Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

• Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant.

• Informations relatives aux contrats constituant des garanties financières :

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ces garanties peuvent ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne, etc et sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la société de gestion. Seules les garanties reçues en espèce peuvent être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues peuvent être placées en dépôts, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le Compartiment peut recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ainsi, le Compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Considération générale :

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des actifs rentrant dans la composition de l'indicateur de référence et qu'elle peut varier fortement.

Le Compartiment est un OPCVM classé « actions internationales ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque de marché :

L'actionnaire est pleinement exposé à l'indice S&P 500® (Net Total Return).

Une évolution à la baisse des actions composant l'indice S&P 500® (Net Total Return) provoque une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

- Risque de contrepartie :

Le Compartiment est exposé à un risque de contrepartie compte tenu de la conclusion d'instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au Compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

- Risque de liquidité :

La liquidité d'un marché se manifestant notamment sous la forme d'une fourchette de prix large, l'actionnaire supporte un risque de perte dû aux ajustements des instruments financiers à terme détenus par le Compartiment dans des situations de marchés illiquides. Par conséquent dans de telles situations, le coût lié aux ajustements des instruments détenus par le Compartiment en cas de souscriptions ou de rachats peut s'avérer particulièrement important et est répercuté sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de liquidité sur une place de cotation :

Le cours de Bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation peut être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment à :

- une suspension ou l'arrêt du calcul de l'indice S&P 500® (Net Total Return) ;
- une suspension du (des) marché(s) où sont cotés les composants de l'indice S&P 500® (Net total Return) ;
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment ;
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place ;
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque lié à l'emploi des dérivés de change :

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut utiliser des produits dérivés de gré à gré ou listés, pour couvrir et/ou optimiser le rendement de son portefeuille et/ou couvrir le risque de change sur la catégorie d'actions concernée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que par ce biais, la volatilité du rendement du Compartiment est accrue et que l'utilisation de ces instruments peut modifier de manière importante l'exposition du portefeuille par rapport à un simple investissement en direct. La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de conflit d'intérêts :

Lors de la conclusion de contrats financiers la société de gestion peut être conduite à conclure ce type de contrats avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la société de gestion.

Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la société de gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

- Risques liés à la gestion des garanties :

La gestion des garanties reçues dans le cadre des contrats d'échange sur rendement global peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces contrats peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

- Risque de contagion :

Le Compartiment comprend une catégorie de part dite hedgée. Le recours à des contrats financiers à terme spécifiques à cette part peut induire un risque de contagion de certains risques opérationnels et de contrepartie aux autres catégories de part du Compartiment et de la SICAV, qui n'ont pourtant pas recours à ce type d'instruments dérivés. La société de gestion s'assure que ce risque est adéquatement suivi et modéré.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

- Risque de change :

L'investisseur est exposé au risque de change compte tenu de la devise des composants de l'indice. Les composants de l'indice étant libellés en USD, les actionnaires d'actions libellées en euros sont soumis au risque de change lié à la dégradation de la parité Euro/USD.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(EXERCICE CLOS AU 29 DÉCEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 29 décembre de 2023 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre société, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre société.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes annuels.

Nous vous informons de l'arrivée à échéance du Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit représentée par Benjamin Moise à la clôture des comptes de l'exercice au 29/12/2023, nous vous informons de son non-renouvellement par le Conseil d'administration et de la nomination en son remplacement du cabinet Deloitte pour une durée de 6 exercices.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

En 2023, l'instabilité du consensus économique a entraîné une forte volatilité sur toutes les classes d'actifs. En janvier, l'hypothèse d'un resserrement monétaire devenant rapidement moins agressif a permis aux actions mondiales de connaître un très bon début d'année. En février au contraire, des indicateurs économiques meilleurs qu'attendu ont remis en cause cette idée du « pivot ». En mars, les difficultés de plusieurs banques régionales américaines et une contagion, très limitée, à l'Europe ont réveillé le spectre de la crise financière. Grâce à la réaction rapide des autorités, les actions ont terminé le premier trimestre 2023 en forte hausse (+6,8 % pour l'indice MSCI AC World en dollars) mais les anticipations de politique monétaire ne se sont pas stabilisées. La hausse des actions mondiales a continué au 2e trimestre (+5,6 %) alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle. Elle s'est prolongée en juillet avant de céder la place à trois reculs mensuels consécutifs en raison des violentes tensions survenues sur les rendements (nominaux et réels) des obligations gouvernementales. Après un recul de 3,8 % au troisième trimestre, le quatrième a mal commencé, le risque géopolitique revenant au premier plan avec les terribles attentats en Israël le 7 octobre. Cet événement est survenu alors que les investisseurs étaient confrontés à des tensions accrues sur les taux longs. La résistance de l'économie américaine (hausse du PIB de 4,9 % en rythme annualisé au 3e trimestre, solides créations d'emploi, consommation dynamique) et une inflation supérieure aux attentes expliquent le comportement du marché obligataire. A partir de novembre, le retour des anticipations de baisse rapide des taux directeurs en 2024 a gouverné les évolutions des marchés financiers, entraînant une nette détente des rendements obligataires et un rebond des actions. Ce thème a dominé jusqu'à la fin de l'année, alimenté par le reflux significatif de l'inflation en octobre et novembre puis par les commentaires et les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) en décembre. Au fil des semaines, les investisseurs se sont mis à anticiper de plus en plus de baisses de taux survenant de plus en plus tôt. Dans ce contexte, les actions mondiales ont terminé le trimestre en hausse de 10,7 %, enregistrant ainsi une progression annuelle de 20,1 %.

La situation conjoncturelle en Chine a été l'autre élément crucial en 2023. La sortie de la politique zéro-Covid à l'automne 2022 a, dans un premier temps, suscité de nombreux espoirs et soutenu les actions émergentes jusqu'à fin janvier sur le thème de la réouverture de l'économie chinoise. Au fil des mois, les déceptions sur la croissance ont commencé à inquiéter les investisseurs qui espéraient une réponse plus énergique des autorités. Dans ce contexte pour le moins agité (avec les difficultés persistantes du secteur immobilier), les actions émergentes ont enregistré une hausse de 7,0 % seulement en 2023 (indice MSCI Emerging markets en dollars), pénalisées par le recul des indices chinois (-13,3 % pour le MSCI China) qui a aussi limité la hausse de l'indice MSCI AC Asia ex-Japan (+3,6 %).

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Parmi les places développées, les indices américains ont surperformé (résistance de l'activité, poids des valeurs de croissance et du secteur technologique). Le S&P 500 s'est rapproché fin décembre de son record en clôture établi le 3 janvier 2022 et progresse de 24,4 % grâce à la hausse spectaculaire d'un très petit nombre de valeurs. Le Nasdaq Composite a bondi de 43,4 % emporté par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Dans la zone euro, les indices Eurostoxx 50 et MSCI EMU ont progressé de 19,2 % et de 16 % respectivement (en euros). Plusieurs indices ont battu leurs précédents records courant décembre. La Bourse de Tokyo (+28,2 pour le Nikkei 225 ; +25,1 % pour le Topix) a connu un très bon premier semestre avant de sous-performer en raison des perspectives de l'abandon par la Banque du Japon de sa politique monétaire ultra-accommodante. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, les valeurs technologiques et, tout particulièrement, les semi-conducteurs, ont nettement surperformé tout comme le style croissance avec une hausse de +32,1 % pour l'indice MSCI World Growth contre 8,8 % pour l'indice MSCI World Value.

POLITIQUE DE GESTION

Pour atteindre l'objectif de gestion d'offrir aux investisseurs l'exposition à l'indice **S&P 500 Net Total return**, le compartiment **BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF** mettra en oeuvre des techniques de réplification synthétiques de l'indice S&P 500. Ces techniques permettent d'échanger la performance des actifs du compartiment, par utilisation d'instruments financiers à terme de gré à gré (swaps, ..) contre une indexation à l'indice de référence. L'actif du compartiment est essentiellement composé d'un panier d'actions européennes.

Sur la période considérée, l'indice **S&P 500 TR** (dividendes réinvestis) calculé en EUR a augmenté de +21.41%. Sur la même période, la performance de la valeur liquidative de la part EUR affiche une augmentation de +21.84%. Cette performance passée, calculée du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023 ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Sur la même période, l'indice **S&P 500 TR** (dividendes réinvestis) calculé en USD a gagné +25.67%. Sur la même période, les valeurs liquidatives des parts USD capitalisantes et distribuantes affichent respectivement une hausse de +26.10 % et +26.10%** . Ces performances passées, calculées du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023, ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, l'indice **S&P 500 Euro Hedgé TR** (dividendes réinvestis) a gagné +22.46%. Sur la même période, la performance de la valeur liquidative de la part EUR Hedgée affiche une hausse de +22.52%. Cette performance passée, sur la période considérée, ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

L'écart de suivi réalisé entre le fonds et son indice de référence est de 0.06% (parts EUR et USD Cap, données hebdomadaires annualisées). Cet écart de suivi réalisé (ex post) sur la période est en ligne avec l'écart de suivi anticipé.

L'écart de performance entre le fonds et son indice de référence est expliqué par l'optimisation de la réplification.

	30/12/22 (sur la base des cours de clôture)	29/12/23 (sur la base des cours de clôture)	Variation (%)
Capitalisation, EUR: FR0011550185	17.58	21.4188	+21.84%
Capitalisation, USD : FR0011550177	14.9944	18.9085	+26.10%
Capitalisation and/or Distribution, USD FR0011550680	13.8906	17.3779	+26.10%**
Indice Price Return EUR	3597.56	4317.96	+20.02%
Indice Total Return EUR*	6688.94	8121.19	+21.41%
Indice Price Return USD	3839.50	4769.83	+24.23%
Indice Total Return USD*	7138.77	8971.07	+25.67%

* indice réinvestissant les dividendes

** performance incluant le ré-investissement du dividende unitaire de 0.12 USD ex-date 17/05/2023

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

	30/12/22 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	29/12/23 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	Variation (%)
Capitalisation, EUR H : FR0013041530	12.8716	15.77	+22.52%
Indice Total Return EUR Hedgé*	6164.03	7548.19	+22.46%

Changements intervenus au cours de l'exercice

Date de la modification	Description de la modification
01/01/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Remplacement du DICI (document d'informations clés pour l'investisseur) par le DIC (document d'informations clés) suite à l'entrée en application du règlement européen du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs).
09/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Reproduction du document d'informations clés (DIC).
25/10/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectif de gestion : il est précisé que l'objectif de gestion des compartiments BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF, BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF et BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF s'entend avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement ; ► Commissions de souscription et de rachat : les modalités particulières relatives aux commissions de souscription et de rachat acquises aux compartiments sont précisées ; ► Suppression de la délégation de la gestion financière au profit de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK ; ► Pour le compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF : ajout d'un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

ESMA

Informations sur les techniques de gestion efficace de portefeuille (TGEP)

Exposition obtenue au travers des TGEP	
Type d'opération	Montant en Dev ptf
Prise en pension de titres *	
Mise en pension de titres	
Prêt de titres	
Emprunt de titres	

* Les titres reçus en garantie ne sont pas réutilisés

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues afin de réduire le risque de contrepartie		
Nom de la contrepartie	Type de garantie reçue	Valorisation en Dev ptf

Revenus découlant des TGEP perçus durant l'exercice ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects		
Type d'opération	Revenus de l'exercice en Dev ptf	Coûts et/ou frais opérationnels en Dev ptf

Informations sur les instruments financiers dérivés (IFD)

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
SWAP	BANK OF AMERICA N.A.	1 467 315 758,85
SWAP	BANK OF AMERICA LONDON	1 088 288 417,01
SWAP	BNP PARIBAS	1 606 414 716,72
SWAP	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	588 498 557,00
SWAP	BOA SECURITIES EUROPE	869 767 964,08
SWAP	Citi	723 619 085,95
SWAP	CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	386 620 117,64
SWAP	GOLDMAN SACHS	639 104 356,89
SWAP	GOLDMAN SACHS INT (PARIS)	623 050 969,76
SWAP	JP MORGAN (OTC LDN)	649 999 989,43
SWAP	MORGAN STANLEY & CO INTERNATIONAL	437 605 353,52

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues		
Nom de la contrepartie	Type de garantie financière	Valorisation en Dev ptf
BNP PARIBAS	Collatéral espèces	-24 100 000,00
MORGAN STANLEY & CO INT PLC	Collatéral espèces	-6 230 000,00
GOLDMAN SACHS INTERN	Collatéral espèces	109 460 000,00
JP MORGAN SECURITIES	Collatéral espèces	76 230 000,00
CITIGROUP GBLOB MARK	Collatéral espèces	62 080 000,00
BOA SECURITIES EUROPE	Collatéral espèces	68 640 000,00

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Informations générales		
Nom du fonds	BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF	Tout actif donné par ce fonds à une autre partie est considéré comme engagé et repris dans cette partie.
Devise du fonds	EUR	Tous les montants ci-dessous sont exprimés en devises du portefeuille.
Type de transaction	Total Return Swaps	
Règlement et compensation	Bilatéral	Le dénouement des SFT et TRS est toujours bilatéral.
Informations sur la transaction		
Montant des actifs engagés en valeur absolue		9 080 285 286,85
Montant des actifs engagés en prop. des actifs sous gestion		200,22 %
Titres prêtés en prop. des actifs prêtables	No securities lending over the period	0,00%
Matières premières prêtées en prop. des actifs prêtables	No commodities lending over the period	0,00%
Transaction - ventilation de l'information		
Contrepartie	Informations additionnelles	Value
BNP PARIBAS	France	1 606 414 716,72
BANK OF AMERICA, N.A.	France	1 467 315 758,85
BANK OF AMERICA, N.A. LONDON	France	1 088 288 417,01
BOA SECURITIES EUROPE	France	869 767 964,08
Citi	Germany	723 619 085,95
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	USA	386 620 117,64
JP MORGAN (OTC LDN)	United Kingdom	649 999 989,43
GOLDMAN SACHS	United Kingdom	639 104 356,89
GOLDMAN SACHS INT (PARIS)	United Kingdom	623 050 969,76
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	France	588 498 557,00
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL	Germany	437 605 353,52
Maturité		
Une semaine à un mois		488 254 129,57
Un mois à trois mois		2 833 032 796,64
Trois mois à un an		3 860 222 938,61
Plus d' un an		1 898 775 422,03
Garanties reçues - ventilation de l'information		
	Informations additionnelles	Value

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Contrepartie		
BNP PARIBAS (OTC BILAT)		24 100 000,00
MORGAN STANLEY & CO INT.PLC (OTC BILAT)		6 230 000,00
devise (valorisée en devise de référence)		
EUR		30 330 000,00
Emetteur		
N/A		0,00
instrument type		
Liquidités		30 330 000,00
Maturité		
Moins d'un jour		30 330 000,00
Total		30 330 000,00

Remarque: les garanties qui ont été échangées sur la période couvrent l'entièreté de l'activité de dérivés OTC du fonds et non les seuls TRS.

Garanties reçues - Informations sur la conservation	Nom	Valeur absolue
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	30 330 000,00

Garanties octroyées - ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
GOLDMAN SACHS INTERN (OTC BILAT)		109 460 000,00
J.P. MORGAN SECURITIES (OTC BILAT)		76 230 000,00
BOA SECURITIES EUROPE		68 640 000,00
CITIGROUP GBLOB MARK (OTC BILAT)		62 080 000,00
devise (valorisée en devise de référence)		
EUR		316 410 000,00
Emetteur		
N/A		0,00
instrument type		
Liquidités		316 410 000,00
Maturité		
Moins d'un jour		316 410 000,00
Total		316 410 000,00

Remarque: les garanties qui ont été échangées sur la période couvrent l'entièreté de l'activité de dérivés OTC du fonds et non les seuls TRS.

Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
Comptes séparés	0,00	
Comptes groupés	316 410 000,00	Cash collateral included
Autres comptes	0,00	

Performance économique de ce type d'opération	Valeur absolue	En pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération
Gestionnaire		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
Organisme de placement collectif		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
Tiers		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Il n'y a pas d'accord sur la répartition des frais liés aux TRS. 100% de ces coûts et revenus sont repris dans le compte de résultat du fonds sous les intitulés "Autres produits financiers" et "Autres charges financières".

Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
Amount of reused securities collateral	0,00	
Revenue on reused cash collateral	0,00	

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Action USD C/D	31/12/2020		31/12/2021		30/12/2022		29/12/2023	
	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)
Distribution Unitaire par action	0.00	0.11	0.00	0.15	0.00	0.11	0.00	0.14 USD
- dont part éligible à la réfaction de 40%:								
- dont part non éligible à la réfaction :	0.00	0.11	0.00	0.15	0.00	0.11	0.00	0.14 USD

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	64 480 242,40
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	57 577 137,50
DE000A2E4K43	DELIVERY HERO SE	Achat	55 460 000,00
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	46 896 532,00
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	39 138 023,90
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	Vente	83 040 660,00
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	Vente	82 605 023,38
FR0000125486	VINCI SA	Vente	74 513 407,20
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	Vente	61 190 112,02
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	57 629 640,00

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : En tant qu'investisseur - BNPP AM Global FR site (bnpparibas-am.com)

II - Stratégie d'investissement de la SICAV

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des mandats détenus par les membres du Conseil d'administration de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR

Monsieur Laurent GAUDE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Président
BNP PARIBAS EASY	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
THEAM QUANT	SICAV de droit luxembourgeois	Président

Madame Diane TERVER AGAZZOTTI :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Directeur Général
BNP PARIBAS FLEXI 2	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
BNP Paribas European Enhanced Real Estate Debt Fund	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Marie-Sophie PASTANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Société anonyme de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Cécile DU MERLE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS FUNDS	Luxembourgeoise (SICAV)	Administrateur
BNP PARIBAS SELECT	SICAV de droit français	Administrateur

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Monsieur Grégory GUERRAND :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Monsieur Xavier BRIANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Déclaration – Tableau des délégations (Articles L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 29 décembre 2023 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	4,482,695,737.35	3,568,968,152.14
Actions et valeurs assimilées	4,217,758,939.48	3,547,305,220.51
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4,217,758,939.48	3,547,305,220.51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	244,833,264.00	46,564.39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	244,833,264.00	46,564.39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	20,103,533.87	21,616,367.24
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	20,103,533.87	21,616,367.24
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	322,354,760.96	693,900,703.25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	322,354,760.96	693,900,703.25
Comptes financiers	77,187,470.06	44,484,559.09
Liquidités	77,187,470.06	44,484,559.09
TOTAL DE L'ACTIF	4,882,237,968.37	4,307,353,414.48

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	4,104,938,333.15	3,584,732,673.53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	46,069,525.75	43,140,642.38
Report à nouveau (a)	10,087,033.50	6,071,243.66
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	159,926,205.69	23,962,825.86
Résultat de l'exercice (a,b)	214,201,173.90	170,222,418.04
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	4,535,222,271.99	3,828,129,803.47
Instruments financiers	309,982,235.69	364,362,618.59
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	309,982,235.69	364,362,618.59
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21,092.66	-
Autres opérations	309,961,143.03	364,362,618.59
Dettes	37,033,460.69	22,792,994.50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	37,033,460.69	22,792,994.50
Comptes financiers	-	92,067,997.92
Concours bancaires courants	-	92,067,997.92
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	4,882,237,968.37	4,307,353,414.48

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS162	-	364,431,922.92
achat EQS249	-	623,050,969.76
achat EQS272	-	639,104,356.89
achat EQS277	-	653,077,504.50
achat EQS283	-	431,612,632.35
achat EQS284	-	685,985,658.56
achat EQS298	386,620,117.64	-
achat EQS303	649,999,989.43	-
achat EQS306	619,767,986.34	-
achat EQS316	623,050,969.76	-
achat EQS318	639,104,356.89	-
achat EQS321	723,619,085.95	-
achat EQS326	249,999,977.74	-
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 15/03/2024	17,889,829.37	-
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	-	49,381,728.75
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS273	-	624,639,078.93
achat EQS275	-	445,046,299.84
achat EQS278	-	553,954,129.27
achat EQS280	-	394,760,134.01
achat EQS281	438,576,441.49	372,229,228.43
achat EQS281	-	-
achat EQS285	591,338,115.42	457,820,514.75
achat EQS285	-	-
achat EQS286	875,977,643.43	735,510,595.67
achat EQS286	-	-
achat EQS287	588,498,557.00	375,288,334.14
achat EQS287	-	-
achat EQS294	-	306,485,388.30
achat EQS295	-	155,863,496.32

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
achat EQS299	413,527,305.06	-
achat EQS307	488,254,129.57	-
achat EQS319	480,978,442.30	-
achat EQS320	607,309,974.71	-
achat EQS324	266,056,840.60	-
achat EQS325	437,605,353.52	-
Autres engagements		

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	156,205,597.03	160,681,828.66
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	50,046,615.92	7,977,321.15
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9,157,583.34	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	2,001,650.32	960,874.97
TOTAL I	217,411,446.61	169,620,024.78
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-2,981,764.55	-4,233,704.76
Charges sur dettes financières	-610,300.09	-1,313,383.11
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-3,592,064.64	-5,547,087.87
Résultat sur opérations financières (I + II)	213,819,381.97	164,072,936.91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5,904,261.15	-5,822,727.82
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	207,915,120.82	158,250,209.09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6,286,053.08	11,972,208.95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	214,201,173.90	170,222,418.04

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais facturés au compartiment

Frais de gestion financière TTC

- 0,03 % par an maximum pour l'action « EUR C »
- 0,03 % par an maximum pour l'action « USD C »
- 0,03 % par an maximum pour l'action « USD C/D »
- 0,03 % par an maximum pour l'action « EUR H »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion TTC

- 0,12 % par an maximum pour l'action « EUR C »
- 0,12 % par an maximum pour l'action « USD C »
- 0,12 % par an maximum pour l'action « USD C/D »
- 0,12 % par an maximum pour l'action « EUR H »

Ces frais sont calculés sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action « EUR C »
Capitalisation pour l'action « USD C »
Capitalisation pour l'action « EUR H »
Capitalisation et/ou distribution pour l'action « USD C/D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action « EUR C »
Capitalisation pour l'action « USD C »
Capitalisation pour l'action « EUR H »
Capitalisation et/ou distribution pour l'action « USD C/D

Changements affectant le compartiment

Néant

Annexe

Les engagements sur les contrats à terme ferme ou optionnels portant sur le même sous-jacent sont affectés dans le tableau de hors bilan en valeur absolue à la rubrique :

- " Opérations de couverture" si le sous-jacent est détenu en portefeuille et la somme de leurs engagements est négatif - " Autres opérations " dans les autres cas.

Les engagements sur les contrats à terme ferme ou optionnels portant sur le même sous-jacent font l'objet d'un netting dans les tableaux des ventilations. Les autres contrats sont indiqués en valeur absolue.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	3,828,129,803.47	3,878,541,197.04
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,224,453,225.39	1,620,155,352.10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,330,431,827.35	-1,117,925,249.40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	277,115,172.79	309,438,112.43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-128,231,199.98	-237,315,979.39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1,062,842,811.79	1,785,959,320.10
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1,061,504,156.68	-1,834,218,494.64
Frais de transaction	-295,843.29	-3,986,424.62
Différences de change	-828,815.95	1,627,865.88
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	403,001,807.86	-312,605,102.59
Différence d'estimation exercice N	412,371,519.25	9,369,711.39
Différence d'estimation exercice N-1	-9,369,711.39	-321,974,813.98
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	53,693,936.11	-418,834,035.49
Différence d'estimation exercice N	-289,547,714.63	-343,241,650.74
Différence d'estimation exercice N-1	343,241,650.74	-75,592,384.75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-637,762.99	-956,967.04
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	207,915,120.82	158,250,209.09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4,535,222,271.99	3,828,129,803.47

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	300,114,856.49
Titres de taux	-
OPC	244,833,264.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	2,194,913,273.72
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe USD C (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	32,612,633	
Nombre de titres rachetés	54,630,650	
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	17,606,255	
Nombre de titres rachetés	14,053,809	
Catégorie de classe USD C/D (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	1,522,855	
Nombre de titres rachetés	1,220,716	
Catégorie de classe EUR H (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	23,881,204	
Nombre de titres rachetés	13,424,225	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	231,654.50	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	237,528.97	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe USD C (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,661,799.82	0.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,361,945.77	0.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe USD C/D (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	126,203.79	0.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe EUR H (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	754,311.77	0.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	1,104,530.85
Collatéraux espèces	316,410,000.00
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	4,840,230.11
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	322,354,760.96
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	30,330,000.00
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	1,352,182.09
Autres créditeurs divers	5,351,278.60
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	37,033,460.69

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	3,892,162,483.75
Autres opérations	
Taux	-
Actions	17,889,829.37
Autres	5,188,122,803.10

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	77,187,470.06
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	77,187,470.06	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	SEK
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	12,820,619.63
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,104,530.85	-
Comptes financiers	21,652,243.97	4,043.31
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	2,715,792.33	-
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	17,889,829.37	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe USD C (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	87,264,283.52	80,926,873.34
Total	87,264,283.52	80,926,873.34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	87,264,283.52	80,926,873.34
Total	87,264,283.52	80,926,873.34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	63,933,391.82	31,766,248.83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	63,933,391.82	31,766,248.83
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	63,933,391.82	31,766,248.83
Total	63,933,391.82	31,766,248.83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	87,844,639.91	64,899,659.45
Total	87,844,639.91	64,899,659.45
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	87,844,639.91	64,899,659.45
Total	87,844,639.91	64,899,659.45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	64,363,231.51	25,437,218.80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	64,363,231.51	25,437,218.80
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	64,363,231.51	25,437,218.80
Total	64,363,231.51	25,437,218.80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe USD C/D (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	10,087,033.50	6,071,243.66
Résultat	4,780,394.05	3,540,552.35
Total	14,867,427.55	9,611,796.01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	14,867,427.55	9,611,796.01
Capitalisation	-	-
Total	14,867,427.55	9,611,796.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	46,069,525.75	43,140,642.38
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,431,010.85	1,436,072.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	49,500,536.60	44,576,715.23
Affectation		
Distribution	769,557.00	672,191.96
Plus et moins-values nettes non distribuées	48,730,979.60	43,904,523.27
Capitalisation	-	-
Total	49,500,536.60	44,576,715.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	6,412,975	6,110,836
Distribution unitaire	0.12	0.11

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR H (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	34,311,856.42	20,855,332.90
Total	34,311,856.42	20,855,332.90
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	34,311,856.42	20,855,332.90
Total	34,311,856.42	20,855,332.90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28,198,571.51	-34,676,714.62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	28,198,571.51	-34,676,714.62
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	28,198,571.51	-34,676,714.62
Total	28,198,571.51	-34,676,714.62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe USD C (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Actions C	12.0642	14.2889	18.3542	14.9944	18.9085
Actif net (en k EUR)	2,142,237.36	2,156,557.85	2,296,775.24	1,826,343.40	1,848,224.39
Nombre de titres					
Actions C	199,323,262	184,663,253	142,305,026	129,992,844	107,974,827

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	1.44	0.91	1.79	0.24	0.59
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	0.20	0.15	0.29	0.62	0.80

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	13.4495	14.6143	20.1974	17.5800	21.4188
Actif net (en k EUR)	1,093,827.13	815,129.84	1,120,652.10	1,464,641.89	1,860,550.85
Nombre de titres					
Actions C	81,328,269	55,776,207	55,484,967	83,312,984	86,865,430

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	1.80	1.13	2.24	0.30	0.74
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	0.25	0.19	0.36	0.77	1.01

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe USD C/D (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Actions D	11.4812	13.4792	17.1860	13.8906	17.3779
Actif net (en k EUR)	141,426.71	113,490.06	101,568.32	79,534.36	100,886.45
Nombre de titres					
Actions D	13,827,154	10,301,871	6,720,782	6,110,836	6,412,975

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	0.09	0.11	0.15	0.12	0.14
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR H (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	10.8693	12.7382	16.2161	12.8716	15.7700
Actif net (en k EUR)	501,849.55	473,542.05	359,545.54	457,610.16	725,560.58
Nombre de titres					
Actions C	46,171,490	37,174,933	22,172,082	35,551,843	46,008,822

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	0.85	1.72	0.90	-0.97	0.61
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	0.20	0.15	0.31	0.58	0.74

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				4,217,758,939.48	93.00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				4,217,758,939.48	93.00
AGEAS	97,898.00	39.31	EUR	3,848,370.38	0.08
AIRBUS SE	318,641.00	139.78	EUR	44,539,638.98	0.98
AIR LIQUIDE SA	484,000.00	176.12	EUR	85,242,080.00	1.88
AIR LIQUIDE SA	188,971.00	176.12	EUR	33,281,572.52	0.73
AIXTRON SE	684,886.00	38.66	EUR	26,477,692.76	0.58
AKZO NOBEL N.V.	119,386.00	74.82	EUR	8,932,460.52	0.20
ALLIANZ SE-REG	130,242.00	241.95	EUR	31,512,051.90	0.69
AMUNDI SA	695,408.00	61.60	EUR	42,837,132.80	0.94
ASM INTERNATIONAL NV	18,000.00	469.95	EUR	8,459,100.00	0.19
ASML HOLDING NV	18,542.00	681.70	EUR	12,640,081.40	0.28
ASR NEDERLAND NV	97,162.00	42.70	EUR	4,148,817.40	0.09
ASSA ABLOY AB-B	108,200.00	290.30	SEK	2,821,509.99	0.06
AXA SA	5,052,577.00	29.49	EUR	149,000,495.74	3.29
BASF SE	172,093.00	48.78	EUR	8,394,696.54	0.19
BAYER AG-REG	244,309.00	33.63	EUR	8,216,111.67	0.18
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	135,993.00	100.78	EUR	13,705,374.54	0.30
BEIERSDORF AG	235,173.00	135.70	EUR	31,912,976.10	0.70
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	30,769.00	136.45	EUR	4,198,430.05	0.09
BNP PARIBAS	4,794,933.00	62.59	EUR	300,114,856.49	6.62
BOLIDEN AB	62,827.00	314.50	SEK	1,774,901.55	0.04
BOUYGUES SA	3,955,544.00	34.12	EUR	134,963,161.30	2.98
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	2,656.00	98.84	EUR	262,519.04	0.01
CARREFOUR SA	252,352.00	16.57	EUR	4,180,210.88	0.09
COMMERZBANK AG	1,394,929.00	10.76	EUR	15,009,436.04	0.33
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1,628,124.00	66.66	EUR	108,530,745.84	2.39
COVESTRO AG	650,936.00	52.68	EUR	34,291,308.48	0.76
CREDIT AGRICOLE SA	11,966,790.00	12.85	EUR	153,797,185.10	3.39
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	614,965.00	34.02	EUR	20,921,109.30	0.46
DANONE	1,662,292.00	58.68	EUR	97,543,294.56	2.15
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	427,111.00	10.21	EUR	4,362,938.87	0.10
DELIVERY HERO SE	349,042.00	25.01	EUR	8,729,540.42	0.19
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	1,907,977.00	8.05	EUR	15,355,398.90	0.34
DHL GROUP	890,830.00	44.85	EUR	39,958,179.65	0.88

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
E.ON SE	1,389,736.00	12.15	EUR	16,885,292.40	0.37
ELISA OYJ	267,148.00	41.87	EUR	11,185,486.76	0.25
ENGIE	8,720,006.00	15.92	EUR	138,805,055.51	3.06
ENGIE SA	6,500,000.00	15.92	EUR	103,467,000.00	2.28
ENGIE SA	4,217,087.00	15.92	EUR	67,127,590.87	1.48
ERICSSON LM-B SHS	391,869.00	63.11	SEK	2,221,500.34	0.05
ERSTE GROUP BANK AG	229,950.00	36.73	EUR	8,446,063.50	0.19
ESSITY AKTIEBOLAG-B	82,927.00	250.00	SEK	1,862,272.63	0.04
EUROAPI SASU	53,051.00	5.73	EUR	303,982.23	0.01
EVONIK INDUSTRIES AG	1,160,260.00	18.50	EUR	21,464,810.00	0.47
FERRARI NV	5,917.00	305.20	EUR	1,805,868.40	0.04
FORTUM OYJ	225,352.00	13.06	EUR	2,943,097.12	0.06
FRESENIUS SE & CO KGAA	1,451,309.00	28.07	EUR	40,738,243.63	0.90
FUCHS SE-PREF	95,227.00	40.30	EUR	3,837,648.10	0.08
GEA GROUP AG	33,891.00	37.69	EUR	1,277,351.79	0.03
HEIDELBERG MATERIALS AG	156,847.00	80.94	EUR	12,695,196.18	0.28
HEINEKEN NV	298,906.00	91.94	EUR	27,481,417.64	0.61
HENKEL AG & CO KGAA	141,748.00	64.98	EUR	9,210,785.04	0.20
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	62,995.00	72.86	EUR	4,589,815.70	0.10
HUGO BOSS AG -ORD	217,452.00	67.46	EUR	14,669,311.92	0.32
IMCD NV	5,464.00	157.55	EUR	860,853.20	0.02
INFINEON TECHNOLOGIES AG	450,000.00	37.80	EUR	17,010,000.00	0.38
ING GROEP NV	3,114,648.00	13.53	EUR	42,128,728.85	0.93
JUST EAT TAKEAWAY	372,274.00	13.78	EUR	5,130,680.27	0.11
KBC GROUP NV	666,794.00	58.72	EUR	39,154,143.68	0.86
KERING	77,949.00	399.00	EUR	31,101,651.00	0.69
KESKO OYJ-B SHS	92,486.00	17.93	EUR	1,657,811.55	0.04
KNORR-BREMSE AG	40,258.00	58.80	EUR	2,367,170.40	0.05
KONE OYJ-B	1,045,296.00	45.16	EUR	47,205,567.36	1.04
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	240,065.00	26.02	EUR	6,245,290.98	0.14
KONINKLIJKE KPN NV	4,209,638.00	3.12	EUR	13,125,651.28	0.29
KONINKLIJKE PHILIPS NV	117,337.00	21.09	EUR	2,474,050.65	0.05
LOREAL	21,436.00	450.65	EUR	9,660,133.40	0.21
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	18,567.00	733.60	EUR	13,620,751.20	0.30
MERCEDES-BENZ GROUP AG	199,796.00	62.55	EUR	12,497,239.80	0.28
MICHELIN (CGDE)	3,429,416.00	32.46	EUR	111,318,843.36	2.45

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MTU AERO ENGINES AG	58,140.00	195.25	EUR	11,351,835.00	0.25
NESTE OYJ	412,692.00	32.21	EUR	13,292,809.32	0.29
NN GROUP NV - W/I	175,874.00	35.75	EUR	6,287,495.50	0.14
NORDEA BANK ABP	443,502.00	11.23	EUR	4,978,753.45	0.11
NORDEA BANK ABP	369,575.00	124.72	SEK	4,140,435.12	0.09
OMV AG	296,955.00	39.77	EUR	11,809,900.35	0.26
ORANGE	14,379,396.00	10.30	EUR	148,165,296.38	3.27
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	83,461.00	46.32	EUR	3,865,913.52	0.09
PROSUS NV	2,912,748.00	26.98	EUR	78,600,504.78	1.73
PUBLICIS GROUPE	1,350,018.00	84.00	EUR	113,401,512.00	2.50
PUMA SE	73,529.00	50.52	EUR	3,714,685.08	0.08
QIAGEN N.V.	221,659.00	39.40	EUR	8,733,364.60	0.19
RANDSTAD NV	175,454.00	56.72	EUR	9,951,750.88	0.22
RENAULT SA	107,412.00	36.91	EUR	3,964,039.86	0.09
SAMPO OYJ-A SHS	255,236.00	39.61	EUR	10,109,897.96	0.22
SANOFI	1,814,342.00	89.76	EUR	162,855,337.94	3.59
SAP SE	290,383.00	139.48	EUR	40,502,620.84	0.89
SCHNEIDER ELECTRIC SE	285,888.00	181.78	EUR	51,968,720.64	1.15
SIEMENS AG-REG	259,249.00	169.92	EUR	44,051,590.08	0.97
SIEMENS HEALTHINEERS AG	411,492.00	52.60	EUR	21,644,479.20	0.48
SIGNIFY NV	48,104.00	30.32	EUR	1,458,513.28	0.03
SOCIETE GENERALE SA	9,252,663.00	24.02	EUR	222,295,228.58	4.90
STELLANTIS NV	7,921,416.00	21.14	EUR	167,498,341.34	3.69
STMICROELECTRONICS NV	1,848,386.00	45.24	EUR	83,630,224.57	1.84
STORA ENSO OYJ-R SHS	1,667,593.00	12.53	EUR	20,886,602.33	0.46
TALANX AG	11,298.00	64.65	EUR	730,415.70	0.02
TEAMVIEWER SE	399,999.00	14.06	EUR	5,623,985.94	0.12
TECHNIP ENERGIES NV	79,051.00	21.16	EUR	1,672,719.16	0.04
TOTALENERGIES SE	4,327,045.00	61.60	EUR	266,545,972.02	5.88
UCB SA	153,871.00	78.90	EUR	12,140,421.90	0.27
UNILEVER PLC	275,791.00	43.85	EUR	12,094,814.31	0.27
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	486,425.00	25.81	EUR	12,554,629.25	0.28
UPM-KYMMENE OYJ	960,183.00	34.06	EUR	32,703,832.98	0.72
VEOLIA ENVIRONNEMENT	4,665,635.00	28.56	EUR	133,250,535.60	2.94
VINCI SA	1,206,059.00	113.70	EUR	137,128,908.30	3.02
VIVENDI SE	4,096,497.00	9.68	EUR	39,637,704.97	0.87

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
WOLTERS KLUWER	61,969.00	128.70	EUR	7,975,410.30	0.18
Titres d'OPC				244,833,264.00	5.40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				244,833,264.00	5.40
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	10,400	23,541.66	EUR	244,833,264.00	5.40
Instruments financiers à terme				-289,878,701.82	-6.39
Futures				309,894.53	0.01
S&P 500 E-MINI FUTURE 15/03/2024	82.00	4,820.00	USD	309,894.53	0.01
Appels de marge				-330,987.19	-0.01
Equity swaps				-289,857,609.16	-6.39
EQS281	438,576,441.49	-	EUR	2,127,113.55	0.05
EQS285	591,338,115.42	-	EUR	2,876,306.08	0.06
EQS286	875,977,643.43	-	EUR	7,394,703.94	0.16
EQS287	588,498,557.00	-	EUR	-113,312.51	-
EQS298	386,620,117.64	-	EUR	-18,366,305.10	-0.40
EQS299	413,527,305.06	-	EUR	-968,015.44	-0.02
EQS303	649,999,989.43	-	EUR	-77,583,980.73	-1.71
EQS306	619,767,986.34	-	EUR	-57,880,209.03	-1.28
EQS307	488,254,129.57	-	EUR	1,073,961.83	0.02
EQS316	623,050,969.76	-	EUR	-44,174,222.85	-0.97
EQS318	639,104,356.89	-	EUR	-55,109,578.90	-1.22
EQS319	480,978,442.30	-	EUR	-348,755.59	-0.01
EQS320	607,309,974.71	-	EUR	2,853,408.51	0.06
EQS321	723,619,085.95	-	EUR	-41,828,255.22	-0.92
EQS324	266,056,840.60	-	EUR	-1,421,358.57	-0.03
EQS325	437,605,353.52	-	EUR	3,778,039.96	0.08
EQS326	249,999,977.74	-	EUR	-12,167,149.09	-0.27
Créances				322,354,760.96	7.11
Dettes				-37,033,460.69	-0.82
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				77,187,470.06	1.70
TOTAL ACTIF NET			EUR	4,535,222,271.99	100.00

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

Assemblée Générale Ordinaire 21 mai 2024 Projets de résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil ainsi que les comptes agrégés et les comptes annuels des compartiments de l'exercice clos le 29 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale ordinaire constate que le capital qui s'élevait à 4,732,284,524.32 euros le 30 décembre 2022, s'élève à 5,252,857,998.14 euros le 29 décembre 2023.

Ce capital est réparti ainsi qu'il suit :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

Capital : 708,620,427.06 euros divisé en :

47,736,647 actions « EUR C »

7,500,277 actions « EURO C/D »

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

Capital : 4,104,938,333.15 euros divisé en :

86,865,430 actions « EUR C »

107,974,827 actions « USD C »

6,412,975 actions « USD C/D »

46,008,822 actions « EUR H »

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

Capital : 439,299,237.93 euros divisé en :

9,204,524 actions « EUR C/D »

29,440,431 actions « EUR C »

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 25,721,727.14 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 22,486,163.51 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 12,489,127.29 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « EURO C/D » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 214,201,173.90 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 87,844,639.91 euros□;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme 87,264,283.52 euros□;
- Pour les actions « USD C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 14,867,427.55 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 34,311,856.42 euros□;

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 13,278,043.45 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter comme suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 10,524,991.31 euros□;
- Pour les actions « EUR C/D » : de distribuer la somme de 3,313,628.64 euros soit 0.36 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme 508,387.34 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,36 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,34 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,26 euro

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des plus et moins-values réalisées, nettes de frais, de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 38,672,151.87euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 33,793,776.14 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : de distribuer la somme de 825,030.47 euros soit 0.11 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme de 22,496,307.40 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EURO C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,11 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,10 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,11 euro

BNP Paribas Easy S&P 500 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 159,926,205.69 euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 64,363,231.51 euros□;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme de 63,933,391.82 euros□;
- Pour les actions « USD C/D » : de distribuer 769,557.00 euros soit 0,12 euro par action, et d'affecter en report à nouveau la somme de 48,730,979.60 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 28,198,571.51 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0.12 euro (soit 0,14 USD)
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0.11 euro (soit 0,12 USD)
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0.13 euro (soit 0,15 USD)

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 44,598,755.33 euros et considérant les moins-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 35,317,122.64 euros□;
- Pour les actions « EUR C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 19,798,963.60 euros

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes en exécution des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance à l'effet de délivrer des copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal ainsi qu'à la société « □LVPRO / Lextenso/Petites affiches/Legalvision□ » et/ou à tout porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Exercice 2023)



PRESIDENT DU CONSEIL ET ADMNISTRATEUR

Monsieur Laurent GAUDE

DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR

Madame Diane TERVER-AGAZZOTTI

ADMINISTRATEURS

Monsieur Grégory GUERRAND

Madame Marie-Sophie PASTANT

Monsieur Xavier BRIANT

Madame Cécile DU MERLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF (ci-après le « Compartiment ») a pour objectif de répliquer la performance de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return, quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse, avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement.

Le Compartiment étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les cinquante-deux (52) dernières semaines.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return (calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg : SXXR Index), publié en euro par STOXX Limited. L'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return est un indice composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles.

L'indice fait l'objet d'une révision tous les trimestres et réinvestit les dividendes nets détachés par les actions qui le composent. Une description exhaustive de l'indice ainsi que la publication de ses valeurs est disponible sur le site internet www.stoxx.com.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indice est inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de ce même règlement, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

• Publication de l'indice :

STOXX Ltd est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return.

Le niveau de clôture de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la Bourse de cotation des titres le constituant. L'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return est également calculé en temps réel chaque jour ouvré de sa Bourse de cotation.

L'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return est publié en temps réel via Reuters et Bloomberg :

Reuters : STOXXR

Bloomberg : SXXR

• Avertissement de STOXX :

L'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle.

STOXX® Europe 600 est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (le détenteur).

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence qui a été attribuée pour l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return et les marques déposées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment.

STOXX et ses concédants :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF, qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.

- Ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF ou d'autres titres que ce soit.

- N'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF, et ne prennent aucune décision à ce sujet.

- N'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF.

- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF ou de ses actionnaires pour déterminer, composer ou calculer l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF. Plus particulièrement :

- **STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assument aucune garantie expresse ou implicite, que ce soit concernant :**
 - **Les résultats devant être obtenus par le Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF, le détenteur de actions du compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return et des données incluses avec l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return ;**
 - **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return et des données qu'il contient ;**
 - **La négociabilité de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;**
 - **STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return ou les données qu'il contient ;**
 - **En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou pertes indirectes même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.**
- Le contrat de licence entre BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF ou de tiers.**

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

STRATEGIE UTILISEE AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Pour atteindre l'objectif de gestion d'offrir aux investisseurs l'exposition à l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return, le Compartiment mettra en œuvre des techniques de réplification synthétique de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return. Ces techniques permettent d'échanger la performance des actifs du Compartiment, par utilisation d'instruments financiers à terme de gré à gré (swaps...), contre une indexation à l'indicateur de référence.

Ainsi, les caractéristiques de risque de marché du portefeuille sont similaires à celles de l'indicateur de référence.

La société de gestion pourra, conformément à la réglementation en vigueur, remplacer l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return, en cas d'événements significatifs affectant le fonctionnement de l'indice (cessation de publication, disparition de l'indice) ou si les conditions de sa réplification ne seraient plus optimales en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Ce Compartiment ne relève ni de l'article 8 (OPC promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales) ni de l'article 9 (OPC investissant dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental) du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Afin d'atteindre son objectif de gestion et de maintenir un écart de suivi faible par rapport à son indicateur de référence, le processus d'investissement ne prendra pas en compte les risques de durabilité, ni les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'indicateur de référence retenu n'intègre pas de critères de durabilité.

Le risque de durabilité est défini comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du Compartiment.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

• Actions :

Le Compartiment est éligible au Plan d'Epargne en actions « PEA » et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le Compartiment investit dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande et éventuellement moyenne capitalisation, émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens et dont la performance est destinée à être échangée contre une indexation à l'indicateur de référence.

Le Compartiment peut investir en actions dans le cadre des ratios dérogatoires des OPCVM indiciels, soit jusqu'à 20% de son actif net en actions d'une même entité émettrice, dans le respect des conditions détaillées à l'article R214-22 §1 du code monétaire et financier. Lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, notamment lorsque certaines valeurs sont dominantes, cette limite de 20% peut être portée à 35% pour une seule entité émettrice.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Pour la gestion de sa trésorerie et/ou en fonction des conditions de marché, le Compartiment peut investir en instruments du marché monétaire (Bons du Trésor Français, titres négociables à court terme) ou en titres de créance négociables.

Ces instruments bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale A-3 (Standard & Poor's) ou P-3 (Moody's) ou à défaut d'une notation « long term investment grade » ou d'une notation interne à la société de gestion qui répond à des critères équivalents.

Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette.

Les obligations ou titres de créances négociables ou complexes étrangers sont libellés dans une des devises des États membres de l'OCDE.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

• Parts ou actions d'organismes de placement collectif :

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

• Instruments dérivés :

Le Compartiment peut utiliser des instruments négociés sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers conformément à la réglementation, tels que des futures et des options. Le Compartiment peut également conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) pour réaliser son objectif de gestion.

Les instruments financiers à terme utilisés permettant au Compartiment de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion et en couverture le cas échéant sont :

- Des options de gré à gré ;
- des contrats d'échange de flux financiers : swap de performance portant sur l'indicateur de référence, equity swap ;
- des contrats à terme de couverture de change, swap de change.

Dans le cas où le Compartiment met en œuvre des techniques de réplcation synthétique, il a recours à des contrats d'échange de flux financiers afin de réaliser son objectif de gestion. Le Compartiment peut donc conclure notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 115% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 115% de l'actif net

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 100% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 100% de l'actif net.

Ces instruments financiers peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « best execution » parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces contreparties peuvent être des sociétés liées à la société de gestion.

Le calcul du risque global du Compartiment se fait selon la méthode de calcul de l'engagement.

• Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement. Les éventuels bons de souscription détenus en portefeuille le sont uniquement à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

• Dépôts :

Le Compartiment peut procéder à des opérations de dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

• Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

• Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES :

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne, etc et sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la société de gestion. Seules les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôts, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Considération générale :

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à cinq ans.

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des actifs rentrant dans la composition de l'indicateur de référence et qu'elle peut varier fortement.

Le Compartiment est un OPCVM classé « actions internationales ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque de marchés :

L'actionnaire est pleinement exposé à l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return.

Une évolution à la baisse des actions composant l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return provoque une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

- Risque de contrepartie :

Le Compartiment est exposé à un risque de contrepartie compte tenu de la conclusion d'instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au Compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

- Risque de liquidité :

La liquidité d'un marché se manifestant notamment sous la forme d'une fourchette de prix large, l'actionnaire supporte un risque de perte dû aux ajustements des instruments financiers à terme détenus par le Compartiment dans des situations de marchés illiquides. Par conséquent dans de telles situations, le coût lié aux ajustements des instruments détenus par le Compartiment en cas de souscriptions ou de rachats peut s'avérer particulièrement important et est répercuté sur la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité sur une place de cotation :

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation peut être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment à :

- une suspension ou l'arrêt du calcul de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return ;
- une suspension du (des) marché(s) où sont cotés les composants de l'indice STOXX® EUROPE 600 Net Return ;
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment ;
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place ;
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque lié à l'emploi des dérivés :

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut utiliser des produits dérivés de gré à gré ou listés, pour couvrir et/ou optimiser le rendement de son portefeuille sur la catégorie d'actions concernée.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que par ce biais, la volatilité du rendement du Compartiment est accrue et que l'utilisation de ces instruments peut modifier de manière importante l'exposition du portefeuille par rapport à un simple investissement en direct. La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de conflit d'intérêts :

Lors de la conclusion de contrats financiers, la société de gestion peut être conduite à conclure ce type de contrats avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la société de gestion.

Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la société de gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

- Risques liés à la gestion des garanties :

La gestion des garanties reçues dans le cadre des contrats d'échange sur rendement global peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces contrats peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque juridique :

L'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

- Risque de change :

L'investisseur est exposé au risque de change compte tenu de la devise des composants de l'indice

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(EXERCICE CLOS AU 29 DÉCEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 29 décembre de 2023 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre société, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre société.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes annuels.

Nous vous informons de l'arrivée à échéance du Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit représentée par Benjamin Moise à la clôture des comptes de l'exercice au 29/12/2023, nous vous informons de son non-renouvellement par le Conseil d'administration et de la nomination en son remplacement du cabinet Deloitte pour une durée de 6 exercices.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2023, l'instabilité du consensus économique a entraîné une forte volatilité sur toutes les classes d'actifs. En janvier, l'hypothèse d'un resserrement monétaire devenant rapidement moins agressif a permis aux actions mondiales de connaître un très bon début d'année. En février au contraire, des indicateurs économiques meilleurs qu'attendu ont remis en cause cette idée du « pivot ». En mars, les difficultés de plusieurs banques régionales américaines et une contagion, très limitée, à l'Europe ont réveillé le spectre de la crise financière. Grâce à la réaction rapide des autorités, les actions ont terminé le premier trimestre 2023 en forte hausse (+6,8 % pour l'indice MSCI AC World en dollars) mais les anticipations de politique monétaire ne se sont pas stabilisées. La hausse des actions mondiales a continué au 2e trimestre (+5,6 %) alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle. Elle s'est prolongée en juillet avant de céder la place à trois reculs mensuels consécutifs en raison des violentes tensions survenues sur les rendements (nominaux et réels) des obligations gouvernementales. Après un recul de 3,8 % au troisième trimestre, le quatrième a mal commencé, le risque géopolitique revenant au premier plan avec les terribles attentats en Israël le 7 octobre. Cet événement est survenu alors que les investisseurs étaient confrontés à des tensions accrues sur les taux longs. La résistance de l'économie américaine (hausse du PIB de 4,9 % en rythme annualisé au 3e trimestre, solides créations d'emploi, consommation dynamique) et une inflation supérieure aux attentes expliquent le comportement du marché obligataire. A partir de novembre, le retour des anticipations de baisse rapide des taux directeurs en 2024 a gouverné les évolutions des marchés financiers, entraînant une nette détente des rendements obligataires et un rebond des actions. Ce thème a dominé jusqu'à la fin de l'année, alimenté par le reflux significatif de l'inflation en octobre et novembre puis par les commentaires et les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) en décembre. Au fil des semaines, les investisseurs se sont mis à anticiper de plus en plus de baisses de taux survenant de plus en plus tôt. Dans ce contexte, les actions mondiales ont terminé le trimestre en hausse de 10,7 %, enregistrant ainsi une progression annuelle de 20,1 %.

La situation conjoncturelle en Chine a été l'autre élément crucial en 2023. La sortie de la politique zéro-Covid à l'automne 2022 a, dans un premier temps, suscité de nombreux espoirs et soutenu les actions émergentes jusqu'à fin janvier sur le thème de la réouverture de l'économie chinoise. Au fil des mois, les déceptions sur la croissance ont commencé à inquiéter les investisseurs qui espéraient une réponse plus énergique des autorités. Dans ce contexte pour le moins agité (avec les difficultés persistantes du secteur immobilier), les actions émergentes ont enregistré une hausse de 7,0 % seulement en 2023 (indice MSCI Emerging markets en dollars), pénalisées par le recul des indices chinois (-13,3 % pour le MSCI China) qui a aussi limité la hausse de l'indice MSCI AC Asia ex-Japan (+3,6 %).

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Parmi les places développées, les indices américains ont surperformé (résistance de l'activité, poids des valeurs de croissance et du secteur technologique). Le S&P 500 s'est rapproché fin décembre de son record en clôture établi le 3 janvier 2022 et progresse de 24,4 % grâce à la hausse spectaculaire d'un très petit nombre de valeurs. Le Nasdaq Composite a bondi de 43,4 % emporté par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Dans la zone euro, les indices Eurostoxx 50 et MSCI EMU ont progressé de 19,2 % et de 16 % respectivement (en euros). Plusieurs indices ont battu leurs précédents records courant décembre. La Bourse de Tokyo (+28,2 pour le Nikkei 225 ; +25,1 % pour le Topix) a connu un très bon premier semestre avant de sous-performer en raison des perspectives de l'abandon par la Banque du Japon de sa politique monétaire ultra-accommodante. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, les valeurs technologiques et, tout particulièrement, les semi-conducteurs, ont nettement surperformé tout comme le style croissance avec une hausse de +32,1 % pour l'indice MSCI World Growth contre 8,8 % pour l'indice MSCI World Value.

POLITIQUE DE GESTION

Pour atteindre l'objectif de gestion d'offrir aux investisseurs l'exposition à l'indice STOXX Europe 600 Total return, le compartiment BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF mettra en oeuvre des techniques de réplication synthétiques de l'indice STOXX Europe 600 TR. Ces techniques permettent d'échanger la performance des actifs du compartiment, par utilisation d'instruments financiers à terme de gré à gré (swaps, ...) contre une indexation à l'indice de référence. L'actif du compartiment est essentiellement composé d'un panier d'actions européennes.

Au cours de cette année, l'indice STOXX Europe 600 TR (dividendes réinvestis) calculé en EUR a gagné 15.81%. Sur la même période, la performance de la valeur liquidative de la part EUR capitalisante affiche une hausse de 16.07%, la part distributive affiche la même performance (dividende réinvesti). Cette performance passée, calculée du 29 décembre 2022 au 28 décembre 2023 ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM. Un dividende de 0.10 EUR par part a été distribué cette année.

L'écart de suivi réalisé entre le fonds et son indice de référence est de 0.04%. Cet écart de suivi réalisé (ex-post) sur la période est en ligne avec l'écart de suivi anticipé.

	30/12/2022 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	29/12/2023 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	Variation (%)
STOXX Europe 600 (Net Return) EUR / SXXR Index*	981.76	1136.95	15.81%
BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF Distrib. : FR0011550672	11.6297**	13.3938**	15.17%***
BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF Capi. : FR0011550193	12.6384**	14.6691**	16.07%

* indice incluant les dividendes

** VLs techniques

***performance excluant le ré-investissement du dividende unitaire de 0.10EUR ex-date 17/05/2023

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Changements intervenus au cours de l'exercice

Date de la modification	Description de la modification
01/01/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Remplacement du DICI (document d'informations clés pour l'investisseur) par le DIC (document d'informations clés) suite à l'entrée en application du règlement européen du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs).
09/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Reproduction du document d'informations clés (DIC).
25/10/2023	<ul style="list-style-type: none"> ► Objectif de gestion : il est précisé que l'objectif de gestion des compartiments BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF, BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF et BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF s'entend avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement ; ► Commissions de souscription et de rachat : les modalités particulières relatives aux commissions de souscription et de rachat acquises aux compartiments sont précisées ; ► Suppression de la délégation de la gestion financière au profit de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK ; ► Pour le compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF : ajout d'un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment.

ESMA

Informations sur les techniques de gestion efficace de portefeuille (TGEP)

Exposition obtenue au travers des TGEP	
Type d'opération	Montant en Dev ptf
Prise en pension de titres *	
Mise en pension de titres	
Prêt de titres	
Emprunt de titres	

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

* Les titres reçus en garantie ne sont pas réutilisés

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues afin de réduire le risque de contrepartie		
Nom de la contrepartie	Type de garantie reçue	Valorisation en Dev ptf

Revenus découlant des TGEF perçus durant l'exercice ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects		
Type d'opération	Revenus de l'exercice en Dev ptf	Coûts et/ou frais opérationnels en Dev ptf

Informations sur les instruments financiers dérivés (IFD)

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
SWAP	BNP PARIBAS	437 156 580,83
SWAP	GOLDMAN SACHS AND CO	219 999 918,92
SWAP	BARCLAYS BANK PLC	498 384 348,80
SWAP	BOA SECURITIES EUROPE	309 999 945,93

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues		
Nom de la contrepartie	Type de garantie financière	Valorisation en Dev ptf
BARCLAYS BANK PLC	Collatéral espèces	-20 340 000,00
GOLDMAN SACHS INTERN	Collatéral espèces	-11 160 000,00
BNP PARIBAS	Collatéral espèces	12 140 000,00
BOA SECURITIES EUROPE	Collatéral espèces	4 740 000,00

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Informations générales		
Nom du fonds	BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF	Tout actif donné par ce fonds à une autre partie est considéré comme engagé et repris dans cette partie.
Devise du fonds	EUR	Tous les montants ci-dessous sont exprimés en devises du portefeuille.
Type de transaction	Total Return Swaps	
Règlement et compensation	Bilatéral	Le dénouement des SFT et TRS est toujours bilatéral.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Informations sur la transaction		
Montant des actifs engagés en valeur absolue		1 465 540 794,48
Montant des actifs engagés en prop. des actifs sous gestion		183,39 %
Titres prêtés en prop. des actifs prêtables	No securities lending over the period	0,00%
Matières premières prêtées en prop. des actifs prêtables	No commodities lending over the period	0,00%
Transaction - ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
BARCLAYS BANK PLC	United Kingdom	498 384 348,80
BNP PARIBAS	France	437 156 580,83
BOA SECURITIES EUROPE	France	309 999 945,93
GOLDMAN SACHS AND CO.	United Kingdom	219 999 918,92
Maturité		
Trois mois à un an		1 245 540 875,56
Plus d' un an		219 999 918,92
Garanties reçues - ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
BARCLAYS BANK PLC (OTC BILAT)		20 340 000,00
GOLDMAN SACHS INTERN (OTC BILAT)		11 160 000,00
devise (valorisée en devise de référence)		
EUR		31 500 000,00
Emetteur		
N/A		0,00
instrument type		
liquidités		31 500 000,00
Maturité		
mois d'un jour		31 500 000,00
Total		31 500 000,00
<i>Remarque: les garanties qui ont été échangées sur la période couvrent l'entièreté de l'activité de dérivés OTC du fonds et non les seuls TRS.</i>		
Garanties reçues -Informations sur la conservation	Nom	Valeur absolue
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	31 500 000,00
Garanties octroyées -ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
BNP PARIBAS (OTC BILAT)		12 140 000,00
BOA SECURITIES EUROPE		4 740 000,00
devise (valorisée en devise de référence)		
EUR		16 880 000,00
Emetteur		

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

N/A		0,00
instrument type		16 880 000,00
Maturité		16 880 000,00
Total		16 880 000,00

Remarque: les garanties qui ont été échangées sur la période couvrent l'entièreté de l'activité de dérivés OTC du fonds et non les seuls TRS.

Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
Comptes séparés	0,00	
Comptes groupés	16 880 000,00	Cash collateral included
Autres comptes	0,00	

Performance économique de ce type d'opération	Valeur absolue	En pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération
Gestionnaire		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
Organisme de placement collectif		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
Tiers		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%

Il n'y a pas d'accord sur la répartition des frais liés aux TRS. 100% de ces coûts et revenus sont repris dans le compte de résultat du fonds sous les intitulés "Autres produits financiers" et "Autres charges financières".

Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
Amount of reused securities collateral	0,00	
Revenue on reused cash collateral	0,00	

* * *

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Action USD C/D	31/12/2020		31/12/2021		30/12/2022		29/12/2023	
	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins-values (€)
Distribution Unitaire par action	0.00	0.09	0.00	0.11	0.00	0.10	0.00	0.11
- dont part éligible à la réfaction de 40%:								
- dont part non éligible à la	0.00	0.09	0.00	0.11	0.00	0.10	0.00	0.11

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

réfaction :

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	34 770 147,64
FR0000133308	ORANGE	Achat	22 736 124,33
FI0009013296	NESTE OYJ	Achat	21 341 991,40
FI4000074984	VALMET OYJ	Achat	21 109 218,24
NL0011821202	ING GROEP NV	Achat	20 899 994,29
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	Vente	29 776 896,24
NL0011821202	ING GROEP NV	Vente	23 805 910,00
NL0000395903	WOLTERS KLUWER	Vente	21 273 669,45
NL0000009827	DSM BV	Vente	21 157 336,70
NL0013654783	PROSUS NV	Vente	20 531 355,60

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : En tant qu'investisseur - BNPP AM Global FR site (bnpparibas-am.com)

II - Stratégie d'investissement de la SICAV

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)⁴.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ⁵	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »⁶ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

⁴ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

⁵ Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

⁶ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des mandats détenus par les membres du Conseil d'administration de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR

Monsieur Laurent GAUDE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Président
BNP PARIBAS EASY	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
THEAM QUANT	SICAV de droit luxembourgeois	Président

Madame Diane TERVER AGAZZOTTI :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Directeur Général
BNP PARIBAS FLEXI 2	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
BNP Paribas European Enhanced Real Estate Debt Fund	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Marie-Sophie PASTANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Société anonyme de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Cécile DU MERLE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS FUNDS	Luxembourgeoise (SICAV)	Administrateur
BNP PARIBAS SELECT	SICAV de droit français	Administrateur

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Monsieur Grégory GUERRAND :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Monsieur Xavier BRIANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Déclaration – Tableau des délégations (Articles L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 29 décembre 2023 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	781,786,169.81	689,406,933.21
Actions et valeurs assimilées	700,448,972.57	664,988,137.21
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	700,448,972.57	664,988,137.21
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	47,083,320.00	22,212,532.19
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	47,083,320.00	22,212,532.19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	34,253,877.24	2,206,263.81
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	34,253,877.24	2,206,263.81
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	17,322,466.00	23,810,807.49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17,322,466.00	23,810,807.49
Comptes financiers	49,671,514.20	39,532,253.14
Liquidités	49,671,514.20	39,532,253.14
TOTAL DE L'ACTIF	848,780,150.01	752,749,993.84

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	708,620,427.06	688,821,711.07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	18,442,962.14	16,788,100.07
Report à nouveau (a)	9,253,563.66	4,914,413.31
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	38,672,151.87	-11,654,123.44
Résultat de l'exercice (a,b)	25,721,727.14	26,610,974.98
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	800,710,831.87	725,481,075.99
Instruments financiers	16,276,882.80	26,090,705.73
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	16,276,882.80	26,090,705.73
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	16,276,882.80	26,090,705.73
Dettes	31,792,435.34	1,178,212.12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31,792,435.34	1,178,212.12
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	848,780,150.01	752,749,993.84

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS101	199,999,917.93	-
achat EQS103	110,000,028.00	-
achat EQS58	165,000,000.08	165,000,000.08
achat EQS90	-	199,162,268.70
achat EQS94	-	189,909,986.47
achat EQS97	-	100,072,244.68
achat EQS98	219,999,918.92	-
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat STOXX 600(SXXP) 15/03/2024	6,477,300.00	-
achat STOXX 600(SXXP) 17/03/2023	-	7,230,905.00
Engagements de gré à gré		
Equity swaps		
achat EQS100	272,156,580.75	-
achat EQS95	-	346,169,432.70
achat EQS96	-	384,868,331.91
achat EQS99	498,384,348.80	-
Autres engagements		

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	20,184,372.28	21,961,455.23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	16,926,148.24	3,335,820.92
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,453,552.49	910.52
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	238,536.36	266,186.35
TOTAL I	39,802,609.37	25,564,373.02
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-9,664,643.32	-790,276.74
Charges sur dettes financières	-569,204.60	-345,403.95
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-10,233,847.92	-1,135,680.69
Résultat sur opérations financières (I + II)	29,568,761.45	24,428,692.33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,638,124.58	-1,261,154.12
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	27,930,636.87	23,167,538.21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2,208,909.73	3,443,436.77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	25,721,727.14	26,610,974.98

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non-disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais facturés au compartiment

Frais de gestion financière

- 0.08 % TTC maximum de l'actif net par an pour l'action EURO C
- 0.08 % TTC maximum de l'actif net par an pour l'action EURO C/D

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.12 % TTC maximum de l'actif net par an pour l'action EURO C
- 0.12 % TTC maximum de l'actif net par an pour l'action EURO C/D

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

- Capitalisation pour l'action EURO C
- Capitalisation et/ou distribution pour l'action EURO C/D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action EURO C

Capitalisation et/ou distribution pour l'action EURO C/D

Changements affectant le compartiment

Néant

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	725,481,075.99	658,149,600.85
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	185,724,256.12	236,351,547.18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-225,518,912.47	-97,069,614.90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	103,750,975.62	46,203,489.96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-48,512,918.62	-47,812,741.57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	105,533,123.41	173,651,647.50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-121,432,467.40	-176,873,373.54
Frais de transaction	-389,313.87	-6,299.03
Différences de change	-40,608.58	2.96
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6,785,558.04	-53,999,192.14
Différence d'estimation exercice N	47,644,320.73	40,858,762.69
Différence d'estimation exercice N-1	-40,858,762.69	-94,857,954.83
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	42,031,525.36	-35,574,064.82
Différence d'estimation exercice N	18,009,559.44	-24,021,965.92
Différence d'estimation exercice N-1	24,021,965.92	-11,552,098.90
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-632,098.60	-707,464.67
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27,930,636.87	23,167,538.21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	800,710,831.87	725,481,075.99

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	21,697,637.17
Titres de taux	-
OPC	47,083,320.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	437,156,580.83
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	11,527,658	
Nombre de titres rachetés	15,578,611	
Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,921,894	
Nombre de titres rachetés	524,124	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	51,327.84	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	63,300.70	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,471,515.44	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	166,609.14	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	442,466.00
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	16,880,000.00
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	17,322,466.00
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	31,500,000.00
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	292,435.34
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	31,792,435.34

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	694,999,864.93
Autres opérations	
Taux	-
Actions	6,477,300.00
Autres	770,540,929.55

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	49,671,514.20
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49,671,514.20	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	46.53
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	22,486,163.51	23,996,341.40
Total	22,486,163.51	23,996,341.40
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22,486,163.51	23,996,341.40
Total	22,486,163.51	23,996,341.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	33,793,776.14	-10,482,160.60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	33,793,776.14	-10,482,160.60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	33,793,776.14	-10,482,160.60
Total	33,793,776.14	-10,482,160.60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9,253,563.66	4,914,413.31
Résultat	3,235,563.63	2,614,633.58
Total	12,489,127.29	7,529,046.89
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	12,489,127.29	7,529,046.89
Capitalisation	-	-
Total	12,489,127.29	7,529,046.89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	18,442,962.14	16,788,100.07
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4,878,375.73	-1,171,962.84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	23,321,337.87	15,616,137.23
Affectation		
Distribution	825,030.47	610,250.70
Plus et moins-values nettes non distribuées	22,496,307.40	15,005,886.53
Capitalisation	-	-
Total	23,321,337.87	15,616,137.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	7,500,277	6,102,507
Distribution unitaire	0.11	0.10

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	11.4467	11.2690	14.1077	12.6384	14.6691
Actif net (en k EUR)	1,048,113.80	750,260.42	572,975.18	654,510.85	700,253.45
Nombre de titres					
Actions C	91,564,736	66,577,210	40,614,217	51,787,600	47,736,647

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	0.31	0.31	0.42	-0.20	0.70
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	0.26	0.11	0.33	0.46	0.47

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions D	10.8256	10.5470	13.1036	11.6297	13.3938
Actif net (en k EUR)	110,453.36	92,135.88	85,174.42	70,970.22	100,457.39
Nombre de titres					
Actions D	10,202,973	8,735,766	6,500,095	6,102,507	7,500,277

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	0.09	0.09	0.11	0.10	0.11
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				700,448,972.57	87.48
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				700,448,972.57	87.48
ADIDAS AG	45,371.00	184.16	EUR	8,355,523.36	1.04
ASML HOLDING NV	7,341.00	681.70	EUR	5,004,359.70	0.62
ASR NEDERLAND NV	509,881.00	42.70	EUR	21,771,918.70	2.72
AXA SA	856,806.00	29.49	EUR	25,267,208.94	3.16
BASF SE	78,458.00	48.78	EUR	3,827,181.24	0.48
BAYER AG-REG	182,533.00	33.63	EUR	6,138,584.79	0.77
BNP PARIBAS	346,663.00	62.59	EUR	21,697,637.17	2.71
BOUYGUES SA	485,000.00	34.12	EUR	16,548,200.00	2.07
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	86,636.00	98.84	EUR	8,563,102.24	1.07
COMMERZBANK AG	635,771.00	10.76	EUR	6,840,895.96	0.85
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	158,636.00	66.66	EUR	10,574,675.76	1.32
COVESTRO AG	76,442.00	52.68	EUR	4,026,964.56	0.50
CREDIT AGRICOLE SA	783,479.00	12.85	EUR	10,069,272.11	1.26
DANONE	142,766.00	58.68	EUR	8,377,508.88	1.05
DELIVERY HERO SE	333,429.00	25.01	EUR	8,339,059.29	1.04
DEUTSCHE BOERSE AG	18,738.00	186.50	EUR	3,494,637.00	0.44
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	194,019.00	21.75	EUR	4,219,913.25	0.53
E.ON SE	273,974.00	12.15	EUR	3,328,784.10	0.42
ELISA OYJ	328,351.00	41.87	EUR	13,748,056.37	1.72
ENGIE	782,828.00	15.92	EUR	12,461,056.10	1.56
ENGIE SA-PF	1,000,000.00	15.92	EUR	15,918,000.00	1.99
ENI SPA	1,000.00	15.35	EUR	15,348.00	-
EUROAPI SASU	1.00	5.73	EUR	5.73	-
EVONIK INDUSTRIES AG	282,761.00	18.50	EUR	5,231,078.50	0.65
FREENET AG	459,530.00	25.34	EUR	11,644,490.20	1.45
GEA GROUP AG	243,136.00	37.69	EUR	9,163,795.84	1.14
HEIDELBERG MATERIALS AG	93,924.00	80.94	EUR	7,602,208.56	0.95
ING GROEP NV	826,566.00	13.53	EUR	11,180,131.72	1.40
JDE PEETS NV	250,212.00	24.36	EUR	6,095,164.32	0.76
JERONIMO MARTINS	260,703.00	23.04	EUR	6,006,597.12	0.75
KERING	22,039.00	399.00	EUR	8,793,561.00	1.10
KESKO OYJ-B SHS	288,401.00	17.93	EUR	5,169,587.93	0.65
KION GROUP AG	298,643.00	38.67	EUR	11,548,524.81	1.44

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KONE OYJ-B	338,018.00	45.16	EUR	15,264,892.88	1.91
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	236,550.00	26.02	EUR	6,153,848.25	0.77
KONINKLIJKE KPN NV	4,076,334.00	3.12	EUR	12,710,009.41	1.59
KONINKLIJKE PHILIPS NV	211,328.00	21.09	EUR	4,455,850.88	0.56
LANXESS AG	356,155.00	28.37	EUR	10,104,117.35	1.26
MERCEDES-BENZ GROUP AG	142,542.00	62.55	EUR	8,916,002.10	1.11
MICHELIN (CGDE)	695,029.00	32.46	EUR	22,560,641.34	2.82
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	33,463.00	375.10	EUR	12,551,971.30	1.57
NN GROUP NV - W/I	338,816.00	35.75	EUR	12,112,672.00	1.51
NORDEA BANK ABP	1,882,735.00	11.23	EUR	21,135,583.11	2.64
OMV AG	125,310.00	39.77	EUR	4,983,578.70	0.62
ORANGE	2,491,030.00	10.30	EUR	25,667,573.11	3.21
SANOFI	590,012.00	89.76	EUR	52,959,477.11	6.61
SAP SE	112,563.00	139.48	EUR	15,700,287.24	1.96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	72,921.00	181.78	EUR	13,255,579.38	1.66
SIEMENS AG-REG	52,708.00	169.92	EUR	8,956,143.36	1.12
SOCIETE GENERALE SA	2,149,048.00	24.02	EUR	51,630,878.19	6.45
STELLANTIS NV	249,083.00	21.15	EUR	5,268,105.45	0.66
STORA ENSO OYJ-R SHS	841,935.00	12.53	EUR	10,545,235.88	1.32
TOTALENERGIES SE	536,797.00	61.60	EUR	33,066,695.20	4.13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	109,250.00	28.56	EUR	3,120,180.00	0.39
VINCI SA	145,204.00	113.70	EUR	16,509,694.80	2.06
VIVENDI SE	890,676.00	9.68	EUR	8,618,180.98	1.08
WOLTERS KLUWER	180,099.00	128.70	EUR	23,178,741.30	2.89
Titres d'OPC				47,083,320.00	5.88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				47,083,320.00	5.88
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	2,000	23,541.66	EUR	47,083,320.00	5.88
Instruments financiers à terme				17,976,994.44	2.25
Futures				32,565.00	-
STOXX 600(SXXP) 15/03/2024	270.00	479.80	EUR	32,565.00	-
Appels de marge				-32,565.00	-
Equity swaps				17,976,994.44	2.25
EQS100	272,156,580.75	-	EUR	126,488.83	0.02
EQS101	199,999,917.93	-	EUR	-3,941,120.04	-0.49
EQS103	110,000,028.00	-	EUR	813,619.95	0.10
EQS58	165,000,000.08	-	EUR	-12,335,762.76	-1.54

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EQS98	219,999,918.92	-	EUR	11,470,816.30	1.43
EQS99	498,384,348.80	-	EUR	21,842,952.16	2.73
Créances				17,322,466.00	2.16
Dettes				-31,792,435.34	-3.97
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				49,671,514.20	6.20
TOTAL ACTIF NET			EUR	800,710,831.87	100.00

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

Assemblée Générale Ordinaire 21 mai 2024 Projets de résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil ainsi que les comptes agrégés et les comptes annuels des compartiments de l'exercice clos le 29 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale ordinaire constate que le capital qui s'élevait à 4,732,284,524.32 euros le 30 décembre 2022, s'élève à 5,252,857,998.14 euros le 29 décembre 2023.

Ce capital est réparti ainsi qu'il suit :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

Capital : 708,620,427.06 euros divisé en :

47,736,647 actions « EUR C »

7,500,277 actions « EURO C/D »

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

Capital : 4,104,938,333.15 euros divisé en :

86,865,430 actions « EUR C »

107,974,827 actions « USD C »

6,412,975 actions « USD C/D »

46,008,822 actions « EUR H »

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

Capital : 439,299,237.93 euros divisé en :

9,204,524 actions « EUR C/D »

29,440,431 actions « EUR C »

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 25,721,727.14 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 22,486,163.51 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 12,489,127.29 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « EURO C/D » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 214,201,173.90 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 87,844,639.91 euros□;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme 87,264,283.52 euros□;
- Pour les actions « USD C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 14,867,427.55 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 34,311,856.42 euros□;

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 13,278,043.45 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter comme suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 10,524,991.31 euros□;
- Pour les actions « EUR C/D » : de distribuer la somme de 3,313,628.64 euros soit 0.36 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme 508,387.34 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,36 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,34 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,26 euro

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des plus et moins-values réalisées, nettes de frais, de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 38,672,151.87euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 33,793,776.14 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : de distribuer la somme de 825,030.47 euros soit 0.11 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme de 22,496,307.40 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EURO C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,11 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,10 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,11 euro

BNP Paribas Easy Stoxx Europe 600 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 159,926,205.69 euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 64,363,231.51 euros;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme de 63,933,391.82 euros;
- Pour les actions « USD C/D » : de distribuer 769,557.00 euros soit 0,12 euro par action, et d'affecter en report à nouveau la somme de 48,730,979.60 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 28,198,571.51 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0.12 euro (soit 0,14 USD)
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0.11 euro (soit 0,12 USD)
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0.13 euro (soit 0,15 USD)

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 44,598,755.33 euros et considérant les moins-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 35,317,122.64 euros;
- Pour les actions « EUR C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 19,798,963.60 euros

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes en exécution des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance à l'effet de délivrer des copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal ainsi qu'à la société « □LVPRO / Lextenso/Petites affiches/Legalvision□ » et/ou à tout porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Exercice 2023)**



PRESIDENT DU CONSEIL ET ADMNISTRATEUR

Monsieur Laurent GAUDE

DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR

Madame Diane TERVER-AGAZZOTTI

ADMINISTRATEURS

Monsieur Grégory GUERRAND

Madame Marie-Sophie PASTANT

Monsieur Xavier BRIANT

Madame Cécile DU MERLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF (le « Compartiment ») a pour objectif de répliquer la performance de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return, quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse, avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement.

Le Compartiment étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les cinquante-deux (52) dernières semaines.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice EURO STOXX® 50 Net Return, publié en euro par STOXX Limited (Code Bloomberg : SX5T Index), calculé dividendes nets réinvestis.

L'indice EURO STOXX® 50Net Return est un indice boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée par les capitalisations d'un échantillon de 50 actions sélectionnées parmi les pays appartenant à la zone Euro.

Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur niveau de capitalisation, leur liquidité et leur représentativité sectorielle.

L'indice est calculé et publié par la société STOXX Limited.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indice est inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de ce même règlement, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Une description exhaustive de l'indice ainsi que la publication de ses valeurs est disponible sur le site internet www.stoxx.com.

• Publication de l'indice :

STOXX Limited est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'indice EURO STOXX® 50Net Return.

Le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres le constituant. L'indice EURO STOXX® 50 Net Return est également calculé en temps réel chaque jour ouvré de sa bourse de cotation.

L'indice EURO STOXX® 50 Net Return est publié en temps réel via Reuters et Bloomberg :

Reuters : STOXX50ER
Bloomberg : SX5T Index

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

• Avertissement de STOXX :

L'indice EURO STOXX® 50 Net Return est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle.

EURO STOXX® 50 Net Return est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (le détenteur).

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX® 50 Net Return et les marques déposées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment.

STOXX et ses concédants :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX EUROPE 50 UCITS ETF, qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- Ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF ou d'autres titres que ce soit.
- N'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- N'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF.
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF ou de ses actionnaires pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX® 50 Net Return.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF. Plus particulièrement :

- **STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assument aucune garantie expresse ou implicite, que ce soit concernant :**
- **Les résultats devant être obtenus par le Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 Net Return UCITS ETF, le détenteur de actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50 Net Return et des données incluses avec l'indice EURO STOXX® 50 Net Return;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return et des données qu'il contient ;**
- **La négociabilité de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;**
- **STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX® 50 Net Return ou les données qu'il contient ;**
- **En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou pertes indirectes même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.**

Le contrat de licence entre BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des actions du Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF ou de tiers.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Pour atteindre l'objectif de gestion d'offrir aux investisseurs l'exposition à l'indice EURO STOXX® 50 Net Return, le Compartiment peut utiliser soit la méthodologie de réplification dite « synthétique » soit une méthodologie de réplification directe de l'indicateur de référence.

Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment investit essentiellement dans les actions composant l'indicateur de référence défini ci-dessus, en respectant la mise en œuvre par ce dernier dans le choix des actions.

Si la composition venait à changer, le Compartiment répliquerait la nouvelle répartition suivie par l'indicateur de référence.

Toutefois, la société de gestion peut utiliser des techniques et des instruments financiers négociables dont il estime qu'ils sont économiquement appropriés à la gestion optimale de portefeuille (achats/ventes d'instruments financiers réglementés ou de gré à gré, souscriptions/rachats de parts ou d'actions français ou européens coordonnés, utilisation d'instruments financiers à terme).

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Ainsi, les caractéristiques de risque de marché du portefeuille sont similaires à celles de l'indicateur de référence.

La société de gestion peut, conformément à la réglementation en vigueur, remplacer l'indice EURO STOXX® 50 Net Return, en cas d'événements significatifs affectant le fonctionnement de l'indice (cessation de publication, disparition de l'indice) ou dans le cas où les conditions de sa réplcation ne seraient plus optimales en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Ce Compartiment ne relève ni de l'article 8 (OPC promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales) ni de l'article 9 (OPC investissant dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental) du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Afin d'atteindre son objectif de gestion et de maintenir un écart de suivi faible par rapport à son indicateur de référence, le processus d'investissement ne prendra pas en compte les risques de durabilité, ni les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'indicateur de référence retenu n'intègre pas de critères de durabilité.

Le risque de durabilité est défini comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du Compartiment.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

• Actions :

Le Compartiment est éligible au Plan d'Epargne en actions « PEA » et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le Compartiment investit dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande et éventuellement moyenne capitalisation, émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens et dont la performance est destinée à être échangée contre une indexation à l'indicateur de référence.

Le Compartiment peut investir en actions dans le cadre des ratios dérogatoires des OPCVM indiciels, soit jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice, dans le respect des conditions détaillées à l'article R214-22 §1 du code monétaire et financier. Lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, notamment lorsque certaines valeurs sont dominantes, cette limite de 20% peut être portée à 35% pour une seule entité émettrice.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Pour la gestion de sa trésorerie et/ou en fonction des conditions de marché, le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif en instruments du marché monétaire (Bons du Trésor Français, titres négociables à court terme) ou en titres de créance négociables.

Ces instruments bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale A-3 (Standard & Poor's) ou P-3 (Moody's) ou à défaut d'une notation « long term investment grade » ou d'une notation interne à la société de gestion qui répond à des critères équivalents.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Les obligations ou titres de créances négociables ou complexes étrangers sont libellés en euro.

• Parts ou actions d'organismes de placement collectif :

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger;
- des FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

• Instruments dérivés :

Le Compartiment peut utiliser des instruments négociés sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers conformément à la réglementation, tels que des futures et des options. Le Compartiment peut également conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) pour réaliser son objectif de gestion.

Les instruments financiers à terme utilisés permettant au Compartiment de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion sont :

- des options de gré à gré ;
- des contrats d'échange de flux financiers : swap de performance portant sur l'indicateur de référence, equity swap ;
- des contrats à terme de couverture de change, swap de change.

Dans le cas où le Compartiment met en œuvre des techniques de réplique synthétique, il a recourt à des contrats d'échange de flux financiers afin de réaliser son objectif de gestion. Le Compartiment peut donc conclure notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 115% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 115% de l'actif net.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap :

- afin d'échanger la performance de l'actif du Compartiment contre un taux fixe ou un taux variable est égal à 0% de l'actif net,
- afin de réaliser l'objectif de gestion du Compartiment est égal à 0% de l'actif net.

Ces instruments financiers peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « best execution », parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces contreparties peuvent être des sociétés liées à la société de gestion.

Le calcul du risque global du Compartiment se fait selon la méthode de calcul de l'engagement.

• Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement. Les éventuels bons de souscription détenus en portefeuille le sont uniquement à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

• Dépôts :

Le Compartiment peut procéder à des opérations de dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

• Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

• Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant.

• Informations relatives aux contrats constituant des garanties financières :

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ces garanties peuvent ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne, etc et sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la société de gestion. Seules les garanties reçues en espèces peuvent être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues peuvent être placées en dépôts, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le Compartiment peut recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la société de gestion. Ainsi, le Compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Considération générale :

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des actifs rentrant dans la composition de l'indicateur de référence et qu'elle peut varier fortement.

Le Compartiment est un OPCVM classé « actions de pays de la zone euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque de marché :

L'actionnaire est pleinement exposé à l'indice EURO STOXX® 50 Net Return.

Une évolution à la baisse des actions composant l'indice EURO STOXX® 50 Net Return provoque une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de contrepartie :

Le Compartiment est exposé à un risque de contrepartie compte tenu de la conclusion d'instruments financiers à terme de gré à gré en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au Compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur des titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi. Ce risque est également lié à l'utilisation de dérivés de crédit.

Les investissements effectués en ayant recours aux instruments dérivés de crédit, dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner des moins-values significatives en cas de nécessité de vente de ces actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative du Compartiment pourrait baisser.

- Risque de liquidité :

La liquidité d'un marché se manifestant notamment sous la forme d'une fourchette de prix large, l'actionnaire supporte un risque de perte dû aux ajustements des instruments financiers à terme détenus par le Compartiment dans des situations de marchés illiquides. Par conséquent dans de telles situations, le coût lié aux ajustements des instruments détenus par le Compartiment en cas de souscriptions ou de rachats peut s'avérer particulièrement important et est répercuté sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de liquidité sur une place de cotation :

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation peut être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment à :

- une suspension ou l'arrêt du calcul de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return ;
- une suspension du (des) marché(s) où sont cotés les composants de l'indice EURO STOXX® 50 Net Return ;
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment ;
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place ;
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque lié à l'emploi des dérivés :

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut utiliser des produits dérivés de gré à gré ou listés, pour couvrir et/ou optimiser le rendement de son portefeuille. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que par ce biais, la volatilité du rendement du Compartiment est accrue et que l'utilisation de ces instruments peut modifier de manière importante l'exposition du portefeuille par rapport à un simple investissement en direct.

La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de conflit d'intérêts et risque lié à la conclusion de contrats avec des contreparties liées :

Lors de la conclusion de contrats financiers la société de gestion peut être conduite à conclure ce type de contrats avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la société de gestion.

Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la société de gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

- Risques liés à la gestion des garanties :

La gestion des garanties reçues dans le cadre des contrats d'échange sur rendement global peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces contrats peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque juridique :

L'utilisation des contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(EXERCICE CLOS AU 29 DÉCEMBRE 2023)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 29 décembre de 2023 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre société, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre société.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes annuels.

Nous vous informons de l'arrivée à échéance du Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit représentée par Benjamin Moise à la clôture des comptes de l'exercice au 29/12/2023, nous vous informons de son non-renouvellement par le Conseil d'administration et de la nomination en son remplacement du cabinet Deloitte pour une durée de 6 exercices.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Le Conseil d'administration

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

En 2023, l'instabilité du consensus économique a entraîné une forte volatilité sur toutes les classes d'actifs. En janvier, l'hypothèse d'un resserrement monétaire devenant rapidement moins agressif a permis aux actions mondiales de connaître un très bon début d'année. En février au contraire, des indicateurs économiques meilleurs qu'attendu ont remis en cause cette idée du « pivot ». En mars, les difficultés de plusieurs banques régionales américaines et une contagion, très limitée, à l'Europe ont réveillé le spectre de la crise financière. Grâce à la réaction rapide des autorités, les actions ont terminé le premier trimestre 2023 en forte hausse (+6,8 % pour l'indice MSCI AC World en dollars) mais les anticipations de politique monétaire ne se sont pas stabilisées. La hausse des actions mondiales a continué au 2e trimestre (+5,6 %) alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle. Elle s'est prolongée en juillet avant de céder la place à trois reculs mensuels consécutifs en raison des violentes tensions survenues sur les rendements (nominaux et réels) des obligations gouvernementales. Après un recul de 3,8 % au troisième trimestre, le quatrième a mal commencé, le risque géopolitique revenant au premier plan avec les terribles attentats en Israël le 7 octobre. Cet événement est survenu alors que les investisseurs étaient confrontés à des tensions accrues sur les taux longs. La résistance de l'économie américaine (hausse du PIB de 4,9 % en rythme annualisé au 3e trimestre, solides créations d'emploi, consommation dynamique) et une inflation supérieure aux attentes expliquent le comportement du marché obligataire. A partir de novembre, le retour des anticipations de baisse rapide des taux directeurs en 2024 a gouverné les évolutions des marchés financiers, entraînant une nette détente des rendements obligataires et un rebond des actions. Ce thème a dominé jusqu'à la fin de l'année, alimenté par le reflux significatif de l'inflation en octobre et novembre puis par les commentaires et les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) en décembre. Au fil des semaines, les investisseurs se sont mis à anticiper de plus en plus de baisses de taux survenant de plus en plus tôt. Dans ce contexte, les actions mondiales ont terminé le trimestre en hausse de 10,7 %, enregistrant ainsi une progression annuelle de 20,1 %.

La situation conjoncturelle en Chine a été l'autre élément crucial en 2023. La sortie de la politique zéro-Covid à l'automne 2022 a, dans un premier temps, suscité de nombreux espoirs et soutenu les actions émergentes jusqu'à fin janvier sur le thème de la réouverture de l'économie chinoise. Au fil des mois, les déceptions sur la croissance ont commencé à inquiéter les investisseurs qui espéraient une réponse plus énergique des autorités. Dans ce contexte pour le moins agité (avec les difficultés persistantes du secteur immobilier), les actions émergentes ont enregistré une hausse de 7,0 % seulement en 2023 (indice MSCI Emerging markets en dollars), pénalisées par le recul des indices chinois (-13,3 % pour le MSCI China) qui a aussi limité la hausse de l'indice MSCI AC Asia ex-Japan (+3,6 %).

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Parmi les places développées, les indices américains ont surperformé (résistance de l'activité, poids des valeurs de croissance et du secteur technologique). Le S&P 500 s'est rapproché fin décembre de son record en clôture établi le 3 janvier 2022 et progresse de 24,4 % grâce à la hausse spectaculaire d'un très petit nombre de valeurs. Le Nasdaq Composite a bondi de 43,4 % emporté par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Dans la zone euro, les indices Eurostoxx 50 et MSCI EMU ont progressé de 19,2 % et de 16 % respectivement (en euros). Plusieurs indices ont battu leurs précédents records courant décembre. La Bourse de Tokyo (+28,2 pour le Nikkei 225 ; +25,1 % pour le Topix) a connu un très bon premier semestre avant de sous-performer en raison des perspectives de l'abandon par la Banque du Japon de sa politique monétaire ultra-accommodante. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, les valeurs technologiques et, tout particulièrement, les semi-conducteurs, ont nettement surperformé tout comme le style croissance avec une hausse de +32,1 % pour l'indice MSCI World Growth contre 8,8 % pour l'indice MSCI World Value.

POLITIQUE DE GESTION

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF, fonds éligible au PEA, est investi essentiellement dans des actions de l'indice Euro Stoxx 50 en respectant la répartition mise en oeuvre par ce dernier dans le choix des titres.

La gestion du portefeuille de BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF consiste à respecter à tout moment pour la partie investie en actions les pondérations respectives des valeurs composant l'indice en achetant ou en vendant les titres concernés lors des remaniements de l'indice. Ceci a été effectué au cours de cette année dans le portefeuille

Du 30 décembre 2022 à fin décembre 2023, l'indice Euro Stoxx 50 Net Total Return a gagné 20.25%. Sur la même période, la performance de la valeur liquidative ressort à 20.57%. Cette performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

L'écart de suivi réalisé entre le fonds et son indice de référence est de 0.24% (données hebdomadaires annualisées). Cet écart de suivi réalisé (ex post) sur la période est en ligne avec l'écart de suivi anticipé.

L'écart de performance entre le fonds et son indice de référence est expliqué notamment par la domiciliation du fonds en France (le fonds perçoit ainsi 100% des dividendes français alors que l'indice applique une taxe de 30%) .

Un dividende a été distribué sur la part capitalisante et/ou distributive d'un montant unitaire de 0.34 EUR (le 17/05/2023).

	30/12/2022 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	29/12/2023 <i>(sur la base des cours de clôture)</i>	Variation (%)
BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF (part capitalisante, EUR) : FR0012739431	11.2246	13.7591	22.58%
BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF (part capitalisanteet/ou distributive, EUR) : FR0012740983	9.4826	11.2650	22.58%**
Euro Stoxx 50 NTR Index*	8590.43	10499.89	22.23%*

** Performance incluant le ré-investissement du dividende unitaire de 0.34 EUR ex-date 17/05/2023

* Indice incluant les dividendes

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Date de la modification	Description de la modification
01/01/2023	<ul style="list-style-type: none">► Remplacement du DICI (document d'informations clés pour l'investisseur) par le DIC (document d'informations clés) suite à l'entrée en application du règlement européen du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs).
09/05/2023	<ul style="list-style-type: none">► Reproduction du document d'informations clés (DIC).
25/10/2023	<ul style="list-style-type: none">► Objectif de gestion : il est précisé que l'objectif de gestion des compartiments BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF, BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF et BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF s'entend avant prélèvement des frais de gestion et de fonctionnement ;► Commissions de souscription et de rachat : les modalités particulières relatives aux commissions de souscription et de rachat acquises aux compartiments sont précisées ;

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

- ▶ Suppression de la délégation de la gestion financière au profit de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK ;
- ▶ Pour le compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF : ajout d'un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment.

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Action EUR C/D	31/12/2020		31/12/2021		30/12/2022		29/12/2023	
	Résultat (€)	Plus ou moins values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins values (€)	Résultat (€)	Plus ou moins values (€)
Distribution Unitaire par action	0.20	0.00	0.26	0.00	0.34	0.00	0.36	0.00
- dont part éligible à la réfaction de 40%:								
- dont part non éligible à la réfaction :	0.20	0.00	0.26	0.00	0.34	0.00	0.36	0.00

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0005239360	UNICREDIT SPA	Achat	5 493 704,74
NL0000395903	WOLTERS KLUWER	Achat	4 751 389,35
NL0011585146	FERRARI NV	Achat	4 604 867,73
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Achat	4 061 722,56
NL0010273215	ASML HOLDING NV	Achat	1 271 032,09
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	Vente	22 534 160,00
NL0010273215	ASML HOLDING NV	Vente	6 665 433,39
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Vente	5 702 428,80
IE0001827041	CRH PLC	Vente	5 210 404,58
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	Vente	4 166 312,43

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : En tant qu'investisseur - BNPP AM Global FR site (bnpparibas-am.com)

II - Stratégie d'investissement de la SICAV

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)⁷.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ⁸	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »⁹ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

⁷ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

⁸ Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

⁹ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitait dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des mandats détenus par les membres du Conseil d'administration de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR

Monsieur Laurent GAUDE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Président
BNP PARIBAS EASY	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
THEAM QUANT	SICAV de droit luxembourgeois	Président

Madame Diane TERVER AGAZZOTTI :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Directeur Général
BNP PARIBAS FLEXI 2	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur
BNP Paribas European Enhanced Real Estate Debt Fund	SICAV de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Marie-Sophie PASTANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Société anonyme de droit luxembourgeois	Administrateur

Madame Cécile DU MERLE :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur
BNP PARIBAS FUNDS	Luxembourgeoise (SICAV)	Administrateur
BNP PARIBAS SELECT	SICAV de droit français	Administrateur

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Monsieur Grégory GUERRAND :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Monsieur Xavier BRIANT :

Dénomination sociale	Nature de la société	Mandat exercé
BNP PARIBAS EASY FR	SICAV de droit français	Administrateur

Déclaration – Tableau des délégations (Articles L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation il est déclaré qu'au 29 décembre 2023 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

Déclaration du choix des modalités d'exercice (Article L225-37-4 du Code de commerce)

Conformément à la réglementation et aux statuts de la SICAV (Article 20) la direction générale de la société est assumée par une personne physique distincte du Président du Conseil d'administration portant le titre de Directeur Général.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	505,546,520.55	512,659,333.14
Actions et valeurs assimilées	505,546,520.53	512,659,333.12
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	505,546,520.53	512,659,333.12
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	0.02	0.02
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0.02	0.02
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	5,828,919.92	1,608,644.74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,828,919.92	1,608,644.74
Comptes financiers	2,630,880.18	3,614,925.78
Liquidités	2,630,880.18	3,614,925.78
TOTAL DE L'ACTIF	514,006,320.65	517,882,903.66

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	439,299,237.93	458,730,139.72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	10,517,330.91	38,078,721.66
Report à nouveau (a)	1,068,963.84	4,773,316.21
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	44,598,755.33	-770,582.47
Résultat de l'exercice (a,b)	13,278,043.45	16,876,448.19
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	508,762,331.46	517,688,043.31
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5,243,989.19	194,860.35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,243,989.19	194,860.35
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	514,006,320.65	517,882,903.66

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 15/03/2024	3,270,960.00	-
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	-	4,655,550.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	13,416,988.20	13,331,122.49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35,580.22	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	7,244.64	2,152.97
TOTAL I	13,459,813.06	13,333,275.46
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-3,056.73
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-3,056.73
Résultat sur opérations financières (I + II)	13,459,813.06	13,330,218.73
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-820,660.26	-698,741.77
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	12,639,152.80	12,631,476.96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	638,890.65	4,244,971.23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	13,278,043.45	16,876,448.19

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais facturés au compartiment

Frais de gestion financière TTC

- 0,06% par an maximum de l'actif net pour l'action « EUR C/D »

- 0,06% par an maximum de l'actif net pour l'action « EUR C »

Frais administratifs externes à la société de gestion TTC

- 0,12% par an maximum sur la base de l'actif net pour l'action « EUR C/D »

- 0,12% par an maximum sur la base de l'actif net pour l'action « EUR C »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation et/ou distribution pour l'action « EUR C/D »

Capitalisation pour l'action « EUR C »

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation et/ou distribution pour l'action « EUR C/D »
Capitalisation pour l'action « EUR C »

Changements affectant le compartiment

Néant

Annexe Créances de retenues à la sources comptabilisées

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le Double Tax Treaty(DTT) entre l'OPC et le pays émetteur du revenu, donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations en vue de récupérer des retenues à la source qui ont été prélevées sur des dividendes versés sur des titres détenus par ces OPC.

C'est sur cette base et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres, principalement l'Allemagne.

Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

Au 29/12/2023, la créance comptabilisée et à recouvrer sur les retenues à la source représente un montant approximatif de 2.88 millions d'euros pour le compartiment. Il existe un aléa local sur le montant effectif et définitif du remboursement qui pourra être perçu en définitive

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	517,688,043.31	399,063,197.84
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	221,858,462.53	315,495,094.63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-329,709,797.96	-168,868,907.77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49,322,910.70	5,566,455.12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5,482,654.32	-5,901,579.59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	755,300.00	574,032.64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-96,660.00	-518,645.00
Frais de transaction	-181,062.60	-292,124.93
Différences de change	-1.95	8,146.19
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	46,650,482.69	-35,645,446.92
Différence d'estimation exercice N	104,854,556.55	58,204,073.86
Différence d'estimation exercice N-1	-58,204,073.86	-93,849,520.78
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	162,140.00	-215,735.00
Différence d'estimation exercice N	-18,710.00	-180,850.00
Différence d'estimation exercice N-1	180,850.00	-34,885.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4,843,983.74	-4,207,920.86
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12,639,152.80	12,631,476.96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	508,762,331.46	517,688,043.31

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	10,689,120.20
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	14,532,556	
Nombre de titres rachetés	3,399,850	
Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,139,705	
Nombre de titres rachetés	26,857,921	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	93,957.18	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	16,943.92	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	509,148.26	0.18
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	311,512.00	0.18
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	505,281.54
Déposit euros	233,027.90
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	5,090,610.48
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	5,828,919.92
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	155,622.49
Autres créditeurs divers	5,088,366.70
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	5,243,989.19

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	3,270,960.00
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,630,880.18
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,630,880.18	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	42.08
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10,524,991.31	6,632,563.14
Total	10,524,991.31	6,632,563.14
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10,524,991.31	6,632,563.14
Total	10,524,991.31	6,632,563.14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35,317,122.64	-310,248.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	35,317,122.64	-310,248.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	35,317,122.64	-310,248.35
Total	35,317,122.64	-310,248.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,068,963.84	4,773,316.21
Résultat	2,753,052.14	10,243,885.05
Total	3,822,015.98	15,017,201.26
Affectation		
Distribution	3,313,628.64	11,193,731.60
Report à nouveau de l'exercice	508,387.34	3,823,469.66
Capitalisation	-	-
Total	3,822,015.98	15,017,201.26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	9,204,524	32,922,740
Distribution unitaire	0.36	0.34
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10,517,330.91	38,078,721.66
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9,281,632.69	-460,334.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	19,798,963.60	37,618,387.54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	19,798,963.60	37,618,387.54
Capitalisation	-	-
Total	19,798,963.60	37,618,387.54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe EUR C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	10.2211	9.9221	12.3116	11.2246	13.7591
Actif net (en k EUR)	362,905.49	169,636.95	201,764.95	205,496.20	405,073.51
Nombre de titres					
Actions C	35,505,353	17,096,892	16,388,158	18,307,725	29,440,431

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	0.04	-0.40	1.31	-0.01	1.19
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	0.27	0.18	0.25	0.36	0.35

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Catégorie de classe EUR C/D (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions D	9.3685	8.7963	10.6978	9.4826	11.2650
Actif net (en k EUR)	457,919.54	346,091.71	197,298.24	312,191.85	103,688.82
Nombre de titres					
Actions D	48,878,456	39,345,118	18,442,913	32,922,740	9,204,524

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	0.05	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.18	0.20	0.26	0.34	0.36
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions D	-	-0.36	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				505,546,520.53	99.37
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				505,546,520.53	99.37
ADIDAS AG	26,191.00	184.16	EUR	4,823,334.56	0.95
ADYEN NV	4,508.00	1,166.60	EUR	5,259,032.80	1.03
AIRBUS SE	92,395.00	139.78	EUR	12,914,973.10	2.54
AIR LIQUIDE SA	82,495.00	176.12	EUR	14,529,019.40	2.86
ALLIANZ SE-REG	63,526.00	241.95	EUR	15,370,115.70	3.02
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	141,027.00	58.42	EUR	8,238,797.34	1.62
ASML HOLDING NV	63,498.00	681.70	EUR	43,286,586.60	8.51
AXA SA	300,393.00	29.49	EUR	8,858,589.57	1.74
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	939,621.00	8.23	EUR	7,729,322.35	1.52
BANCO SANTANDER SA	2,549,164.00	3.78	EUR	9,634,565.34	1.89
BASF SE	140,581.00	48.78	EUR	6,857,541.18	1.35
BAYER AG-REG	154,742.00	33.63	EUR	5,203,973.46	1.02
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	46,977.00	100.78	EUR	4,734,342.06	0.93
BNP PARIBAS	170,780.00	62.59	EUR	10,689,120.20	2.10
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	79,766.00	66.66	EUR	5,317,201.56	1.05
DANONE	101,045.00	58.68	EUR	5,929,320.60	1.17
DEUTSCHE BOERSE AG	29,927.00	186.50	EUR	5,581,385.50	1.10
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	546,179.00	21.75	EUR	11,879,393.25	2.33
DHL GROUP	145,397.00	44.85	EUR	6,521,782.44	1.28
ENEL SPA	1,223,594.00	6.73	EUR	8,234,787.62	1.62
ENI SPA	359,459.00	15.35	EUR	5,516,976.73	1.08
ESSILORLUXOTTICA	48,199.00	181.60	EUR	8,752,938.40	1.72
FERRARI NV	18,477.00	305.20	EUR	5,639,180.40	1.11
HERMES INTERNATIONAL	5,537.00	1,918.80	EUR	10,624,395.60	2.09
IBERDROLA SA	913,112.00	11.87	EUR	10,838,639.44	2.13
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	175,056.00	39.43	EUR	6,902,458.08	1.36
INFINEON TECHNOLOGIES AG	205,696.00	37.80	EUR	7,775,308.80	1.53
ING GROEP NV	541,033.00	13.53	EUR	7,318,012.36	1.44
INTESA SANPAOLO	2,541,067.00	2.64	EUR	6,717,310.61	1.32
KERING	11,230.00	399.00	EUR	4,480,770.00	0.88
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	151,399.00	26.02	EUR	3,938,644.99	0.77
LOREAL	38,219.00	450.65	EUR	17,223,392.35	3.39
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	40,733.00	733.60	EUR	29,881,728.80	5.87

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MERCEDES-BENZ GROUP AG	125,978.00	62.55	EUR	7,879,923.90	1.55
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	21,495.00	375.10	EUR	8,062,774.50	1.58
NOKIA OYJ	836,829.00	3.05	EUR	2,554,002.11	0.50
NORDEA BANK ABP	556,859.00	11.23	EUR	6,251,299.13	1.23
PERNOD RICARD SA	31,543.00	159.75	EUR	5,038,994.25	0.99
PROSUS NV	245,688.00	26.98	EUR	6,629,890.68	1.30
SAFRAN SA	59,740.00	159.46	EUR	9,526,140.40	1.87
SANOFI	180,590.00	89.76	EUR	16,209,758.40	3.19
SAP SE	160,935.00	139.48	EUR	22,447,213.80	4.41
SCHNEIDER ELECTRIC SE	90,227.00	181.78	EUR	16,401,464.06	3.22
SIEMENS AG-REG	117,969.00	169.92	EUR	20,045,292.48	3.94
STELLANTIS NV	359,926.00	21.15	EUR	7,612,434.90	1.50
TOTALENERGIES SE	379,954.00	61.60	EUR	23,405,166.40	4.60
UNICREDIT SPA	281,102.00	24.57	EUR	6,905,270.63	1.36
VINCI SA	94,151.00	113.70	EUR	10,704,968.70	2.10
VOLKSWAGEN AG-PREF	32,479.00	111.80	EUR	3,631,152.20	0.71
WOLTERS KLUWER	39,144.00	128.70	EUR	5,037,832.80	0.99
Instruments financiers à terme				0.02	-
Futures				-18,710.00	-
EURO STOXX 50 - FUTURE 15/03/2024	72.00	4,543.00	EUR	-18,710.00	-
Appels de marge				18,710.02	-
Créances				5,828,919.92	1.15
Dettes				-5,243,989.19	-1.03
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,630,880.18	0.52
TOTAL ACTIF NET			EUR	508,762,331.46	100.00

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

Assemblée Générale Ordinaire 21 mai 2024 Projets de résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil ainsi que les comptes agrégés et les comptes annuels des compartiments de l'exercice clos le 29 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale ordinaire constate que le capital qui s'élevait à 4,732,284,524.32 euros le 30 décembre 2022, s'élève à 5,252,857,998.14 euros le 29 décembre 2023.

Ce capital est réparti ainsi qu'il suit :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

Capital : 708,620,427.06 euros divisé en :

47,736,647 actions « EUR C »

7,500,277 actions « EURO C/D »

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

Capital : 4,104,938,333.15 euros divisé en :

86,865,430 actions « EUR C »

107,974,827 actions « USD C »

6,412,975 actions « USD C/D »

46,008,822 actions « EUR H »

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

Capital : 439,299,237.93 euros divisé en :

9,204,524 actions « EUR C/D »

29,440,431 actions « EUR C »

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 25,721,727.14 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 22,486,163.51 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 12,489,127.29 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « EURO C/D » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 214,201,173.90 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 87,844,639.91 euros□;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme 87,264,283.52 euros□;
- Pour les actions « USD C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 14,867,427.55 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 34,311,856.42 euros□;

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice est de 13,278,043.45 euros, après régularisation des revenus de l'exercice, et considérant le report à nouveau antérieur, décide de l'affecter comme suit :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 10,524,991.31 euros□;
- Pour les actions « EUR C/D » : de distribuer la somme de 3,313,628.64 euros soit 0.36 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme 508,387.34 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,36 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,34 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,26 euro

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des plus et moins-values réalisées, nettes de frais, de l'exercice clos le 29 décembre 2023 telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration :

1/ Compartiment BNP PARIBAS EASY STOXX EUROPE 600 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 38,672,151.87euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 33,793,776.14 euros ;
- Pour les actions « EURO C/D » : de distribuer la somme de 825,030.47 euros soit 0.11 euro par action et d'affecter en report à nouveau la somme de 22,496,307.40 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EURO C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,11 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,10 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,11 euro

BNP Paribas Easy EURO STOXX 50 UCITS ETF

2/ Compartiment BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 159,926,205.69 euros, et considérant les plus-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 64,363,231.51 euros□;
- Pour les actions « USD C » : d'inscrire au capital la somme de 63,933,391.82 euros□;
- Pour les actions « USD C/D » : de distribuer 769,557.00 euros soit 0,12 euro par action, et d'affecter en report à nouveau la somme de 48,730,979.60 euros.
- Pour les actions « EUR H » : d'inscrire au capital la somme de 28,198,571.51 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □USD C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0.12 euro (soit 0,14 USD)
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0.11 euro (soit 0,12 USD)
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0.13 euro (soit 0,15 USD)

3/ Compartiment BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes de frais de l'exercice est de 44,598,755.33 euros et considérant les moins-values nettes antérieures non distribuées, décide de l'affectation suivante :

- Pour les actions « EUR C » : d'inscrire au capital la somme de 35,317,122.64 euros□;
- Pour les actions « EUR C/D » : d'affecter en report à nouveau la somme de 19,798,963.60 euros

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions suivantes de dividendes qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices par action de catégorie « □EUR C/D□ » pour les personnes physiques et les personnes morales :

- au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2023 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 : 0,00 euro
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,00 euro

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes en exécution des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance à l'effet de délivrer des copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal ainsi qu'à la société « □LVPRO / Lextenso/Petites affiches/Legalvision□ » et/ou à tout porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur.